



RAPPORT FINAL

Évaluation du Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple de Liège (DIViCo)

Recherche réalisée par

SARAH EL GUENDI
Chercheuse (PhD) & Professeure associée
Département de criminologie
Université de Liège



LIÈGE université
**Droit, Science Politique
& Criminologie**



Province
de Liège

Liège

LE PÔLE DE RESSOURCES
SPÉCIALISÉES EN VIOLENCES
CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

ÉVALUATION DU DISPOSITIF INTERDISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE COUPLE DE LIEGE (DIViCo)

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage de ce projet de recherche a joué un rôle essentiel dans le suivi de cette étude. En mettant à profit leurs expertises, les membres du comité ont non seulement assuré le bon déroulement de l'étude, mais ont aussi contribué activement à son perfectionnement en proposant des pistes d'amélioration.

Le comité est composé de plusieurs membres, dont Sabine Scruel, Attachée et Coordinatrice provinciale au Pôle Citoyens de la Province de Liège. Parmi eux figuraient également Sarah Debouny et Sophie Scarpinati, respectivement Cheffe de projets et Intervenante psychosociale au SECCo – Prévention Ville de Liège, ainsi que Jean-Louis Simoens, directeur du Pôle de Ressources spécialisées en Violences Conjugales et Intrafamiliales, et Joëlle Tetart et Shannon Solvini, actuelles coordinatrices du dispositif interdisciplinaire DIViCo. Il est à noter que Camille Cloes a occupé ce poste en 2024.

**Dans le cadre de ce rapport, l'écriture inclusive n'a pas été adoptée afin de garantir une meilleure lisibilité et compréhension pour l'ensemble des lectrices et lecteurs.*

Table des matières

1	CONTEXTE DE LA RECHERCHE	7
1.1	Les violences au sein du couple - Un phénomène alarmant	7
1.1.1	Un processus de domination relationnelle.....	7
1.1.2	Présence de contrôle coercitif.....	10
1.1.3	Des risques de féminicide, des infanticides, des suicides et des enlèvements d'enfants	11
1.1.4	Une lutte contre les violences fondées sur le genre.....	12
2	OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	16
2.1	Fonctionnement du dispositif à évaluer	16
2.1.1	Le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple - DIViCo	16
2.1.2	L'outil d'évaluation - Evivico	17
2.2	Buts de la recherche	18
3	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	19
3.1	Le choix d'un type d'acteur	19
3.2	Les objectifs à évaluer.....	19
3.3	L'outil d'entretien	21
3.3.1	Guide d'entretien pour l'intervenant ayant contacté la coordination DIViCo dans le cadre d'une situation critique	22
3.3.2	Guide d'entretien pour l'intervenant ayant contacté la coordination DIViCo dans le cadre d'une situation critique	23
3.4	La méthode d'analyse	25
3.5	Échantillon	25
4	Résultats	28
4.1	La coordination du DIViCo	28
4.1.1	Une écoute et un soutien personnalisé.....	28
4.1.2	Un espace propice à l'échange.....	28
4.2	Une évaluation rapide et ciblée de la criticité	29
4.3	Une aide logistique.....	30
4.3.1	Un désamorçage de la charge émotionnelle	32

4.4	La mise en place d'une concertation interdisciplinaire	33
4.4.1	La contribution d'une concertation	33
4.4.2	Les défis liés à la concertation.....	45
4.4.3	Une définition formelle des objectifs de la concertation.....	48
4.5	La phase post-concertation.....	52
4.5.1	La contribution de la phase post-concertation.....	52
4.5.2	Les défis de la phase post-concertation	56
4.6	Une adaptation de l'organisation interne des services du réseau	58
4.6.1	Intégration du DIViCo dans la pratique quotidienne	58
4.6.2	L'intégration de la victime dans le travail avec les auteurs de violences.....	58
4.7	Les précautions à prendre face à l'activation du DIViCo	59
4.7.1	L'autonomie professionnelle face aux priorités multiples	59
4.7.2	Des attentes mesurées.....	59
4.8	Les précautions à prendre face à la problématique des violences au sein du couple	60
4.8.1	L'importance d'une relation de confiance.....	60
4.8.2	L'harmonisation du travail social et mesure judiciaire	60
4.8.3	La transparence et la communication comme piliers du soutien.....	61
4.8.4	La prise en charge psychiatrique comme moyen de prévention du passage à l'acte.....	61
4.8.5	La protection des enfants.....	62
4.8.6	La prise de recul	63
4.9	La mise en place de formations.....	65
4.10	Un particularisme régional.....	66
4.11	Un projet novateur	66
4.12	Un projet en pleine évolution.....	67
4.13	Une poursuite de l'étude	68
5	CONCLUSIONS	70
5.1.1	Le DIViCo : une réponse innovante et documentée.....	70
5.1.2	Le DIViCo : une coordination interdisciplinaire	70
5.1.3	Le DIViCo : un respect du secret professionnel.....	73
5.1.4	Le DIViCo : une évaluation rapide de situations	73
5.1.5	Le DIViCo : un soutien aux professionnels	74

5.1.6	Le DIViCo : une évaluation continue.....	74
6	BIBLIOGRAPHIE	76



INTRODUCTION



DIViCo

1 CONTEXTE DE LA RECHERCHE

1.1 Les violences au sein du couple - Un phénomène alarmant

Les violences au sein du couple constituent une problématique complexe et multidimensionnelle. Les représentations médiatiques et sociales des violences faites aux femmes au sein du couple sont souvent focalisées sur des images choc de violences physiques (Arndt, 1982; Hammer, 1977). Si ces représentations reflètent une réalité tragique, elles ne rendent pas compte de la manifestation des violences qui peuvent se produire au sein d'un couple. En effet, les violences psychologiques, économiques et les formes de contrôle coercitif constituent une part importante de ce phénomène complexe. La gravité d'une violence ne se mesure pas uniquement à l'intensité des actes, mais aussi à leur caractère répétitif et à leur inscription dans un système de domination. Les recherches montrent que la polyperpétration, c'est-à-dire la combinaison de différentes formes de violence, est fréquente et amplifie considérablement les souffrances psychologiques (Garcet, 2021; Glowacz et al., 2018; Glowacz & Courtain, 2017). En conséquence, les différentes formes de violence s'imbriquent et se renforcent mutuellement, créant un climat de peur et de domination qui rend la victime plus vulnérable à toute nouvelle forme de violence.

1.1.1 Un processus de domination relationnelle

Différentes formes de violence agissent de concert pour isoler la victime, éroder sa confiance en elle et la rendre de plus en plus dépendante de l'auteur. Ce processus d'emprise s'articule autour d'un cycle stratégique en **quatre phases distinctes**. Les deux premières visent à asseoir le contrôle en instaurant un climat de tension et d'agression croissantes, tandis que les deux suivantes, fondées sur la justification et la réconciliation, servent à consolider l'emprise (Larouche, 1987; Walker, 1984). Ce cycle, qui se répète de manière itérative, accentue progressivement le déséquilibre des pouvoirs, soumettant la victime à une domination toujours plus oppressive. Théorisé dès les années 1980 par Ginette Larouche et Léonore Walker, ce modèle cyclique souligne la nature temporelle et évolutive des violences au sein du couple. Il met également en évidence l'interdépendance des acteurs impliqués : l'auteur de la violence et la victime sont enfermés dans une dynamique où se mêlent contrôle et tentative de reprise de pouvoir, influencée par des facteurs contextuels (Tremblay et al., 2002). Pour approfondir cette analyse, certains chercheurs proposent une perspective complémentaire en établissant un parallèle entre ce modèle cyclique des violences masculines et une approche plus nuancée : le Processus Interactif et Évolutif de la Domination Conjugale (PDC). Développé au Québec dans les années 1990 à partir de recherches de terrain et universitaires, ce modèle offre une compréhension différente des violences au sein du couple (cf. figure 1). Contrairement à une vision statique, le PDC considère ces violences comme un phénomène dynamique, marqué par des interactions complexes entre les partenaires et leur environnement, en constante évolution. Ce modèle théorique souligne l'importance significative des attitudes et du soutien des réseaux sociaux (primaire, secondaire et tertiaire). Il repose sur l'idée que l'interaction entre les stratégies de contrôle

exercées par le partenaire dominant, les mécanismes d'adaptation développés par la personne dominée, et les attitudes des réseaux sociaux contribue à un processus de co-apprentissage de la domination et de la victimisation.

Le modèle PDC s'articule ainsi autour de plusieurs éléments fondamentaux : (1) la socialisation et les expériences précoces de chaque partenaire ; (2) les stratégies de contrôle mises en œuvre par le partenaire dominant ; (3) les mécanismes de résistance ou d'adaptation déployés par la personne dominée ; (4) le système de justification qui légitime ces stratégies de contrôle ; et (5) les attitudes et actions des réseaux sociaux à différents niveaux, qui contribuent à consolider les dynamiques de domination et de victimisation au sein de la relation (Arcand & Damant, 2008). Ce modèle confère ainsi aux deux partenaires, dominant et dominé, une agentivité interactive qui les renforce mutuellement dans leurs rôles respectifs (Garcet, 2021; Mélan, 2017; Tremblay et al., 2002). L'analyse des stratégies de contrôle mises en œuvre par le partenaire dominant est donc centrale dans le modèle PDC. En effet, ce dernier ne cesse de renouveler et d'adapter ses stratégies aux tentatives de défense de la victime, entraînant une spirale de violence croissante. Face à ces stratégies de domination, la partenaire dominée développe des mécanismes de protection variés : de la minimisation des violences à la résistance active (Chamberland, 2003; Garcet, 2014; Ouellet et al., 1993; Patard et al., 2020; Sadlier, 2021).

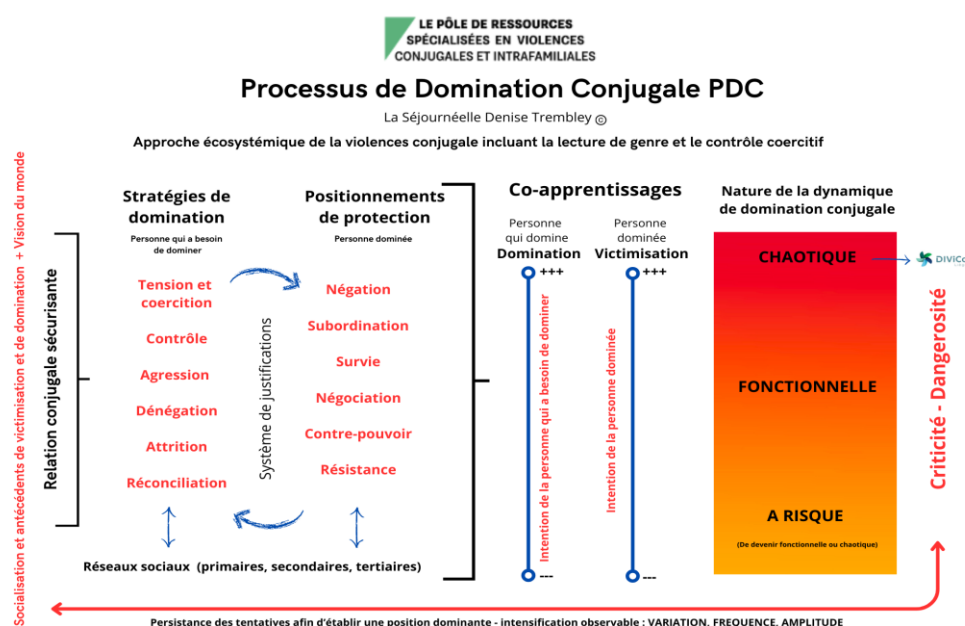


Figure 1- Le processus de domination conjugale (PDC)

Explorons maintenant les mécanismes de domination qui se développent au sein des relations de couple. Les enjeux diffèrent sensiblement selon les étapes de l'analyse et les interactions entre la personne dominante et celle qui subit cette domination. L'observation de ces relations révèle quatre formes principales de dynamiques de domination, chacune susceptible d'évoluer au fil du temps (Tremblay et al., 2002). La première dynamique, qualifiée de « dynamique à risque » (potentiellement fonctionnelle ou instable), se manifeste lorsque le partenaire dominant

persiste dans ses tentatives d'affirmation de sa supériorité, tandis que les mécanismes de défense de la victime restent encore opérants, avec ou sans l'appui de son réseau social (Arcand & Damant, 2008). D'après les travaux de Tremblay et son équipe (2002), cette configuration favorise progressivement l'établissement d'un rapport de domination en créant un terrain propice au contrôle. Ces tentatives, souvent discrètes, passent fréquemment inaperçues aux yeux de la victime, ce qui complique leur détection. Toutefois, il demeure possible, à ce stade, de prévenir l'installation définitive d'une dynamique de domination dans le couple (Garcet, 2021; Mélan, 2017; Plante, 1996; Tremblay et al., 2002).

La deuxième dynamique, désignée comme « fonctionnelle », se caractérise par la consolidation de l'autorité du dominant sur la victime (Arcand & Damant, 2008). Ici, les efforts de la victime pour reprendre le contrôle de la situation échouent de manière systématique. Cet échec peut mener à une capitulation, renforçant ainsi le sentiment de pouvoir chez le dominant. Cette dynamique tend à se stabiliser lorsque l'auteur ne perçoit plus de menace de contestation ou de sanctions émanant de l'entourage social. Dans ce contexte, la victime se trouve contrainte d'adopter des stratégies d'adaptation face aux comportements abusifs de son partenaire (Cousineau et al., 2004; Garcet, 2021; Larouche, 1987; Léveillé et al., 2009).

La troisième dynamique, dite « chaotique », identifiée par Arcand et Damant (2008), est marquée par une intensification incontrôlée de la violence. L'épisode chaotique, bien qu'intense, est généralement de brève durée et se manifeste souvent lors de situations de crise. Dans cette situation, l'auteur, déstabilisé par une perte de contrôle, intensifie la fréquence et la diversité de ses actes violents, provoquant une escalade progressive. La résistance de la victime aux tentatives de contrôle du dominant déclenche une intensification des stratégies de domination. Cette dynamique peut aboutir à un acte de violence extrême, visant la victime et possiblement les enfants, dans le but d'affirmer un contrôle total (Bellami, 2019; Davies, 1994; Fiske & Taylor, 1991; Taylor & Janski, 2011).

Enfin, la quatrième dynamique, désignée sous le terme de « double domination » (Tremblay et al., 2002), se caractérise par une lutte de pouvoir réciproque. Chaque fois qu'un partenaire parvient à imposer sa domination, l'autre réagit en cherchant à rétablir son influence dans un autre aspect de la relation. Si l'un des partenaires échoue à rétablir cet équilibre, la relation peut évoluer vers une dynamique fonctionnelle, ancrant ainsi un rapport de domination. Ces dynamiques, loin d'être statiques, connaissent des transformations au fil du temps, passant par des phases de tension, des stabilisations, voire des escalades violentes. Le modèle PDC offre un cadre d'analyse précieux pour comprendre les processus complexes à l'œuvre, incluant les stratégies de contrôle, les mécanismes de résistance et les interactions mutuelles de domination et de soumission. Le rôle de la victime, de l'entourage social et des ressources formelles mobilisées est essentiel dans la déconstruction de ces schémas. Sortir de ces dynamiques requiert un accompagnement adapté et une mobilisation continue de ressources personnelles.

1.1.2 Présence de contrôle coercitif

Rebecca et Russell Dobash ont été les pionniers d'une approche sociologique des violences au sein du couple, en les replaçant dans le cadre plus large des rapports de pouvoir genrés. Leur ouvrage fondateur, *Violence against Wives* (1979), a marqué un tournant décisif en élargissant l'analyse des violences au sein du couple au-delà de la sphère familiale, pour inclure leurs dimensions sociales et culturelles. Les Dobash soutiennent que ces violences constituent un outil de contrôle délibérément exercé par un partenaire sur l'autre, mettant en lumière une dynamique de pouvoir asymétrique. Cette approche insiste sur la nature intentionnelle et systématique de ces actes, qui visent à renforcer des relations de domination et à perpétuer les stéréotypes de genre, tout en dévoilant les structures sociétales sous-jacentes qui les soutiennent.

Le concept de contrôle coercitif a suscité un intérêt croissant dans la littérature scientifique anglo-saxonne. En 2007, le sociologue américain Evan Stark a apporté une redéfinition majeure dans son ouvrage *Coercive Control: How Men Entrap Women in Personal Life*. Il y intègre des stratégies répétées, qu'elles soient violentes ou non, inscrites dans une dynamique globale de domination. Le contrôle coercitif s'articule autour de deux mécanismes étroitement liés : la coercition et le contrôle. La coercition regroupe l'ensemble des tactiques mises en œuvre par l'auteur des violences pour atteindre ses objectifs, incluant souvent des menaces ou le recours à la force physique (Hamberger et al., 2017; Stark, 2007). Alors que les violences physiques sont souvent mises en avant comme l'expression la plus visible de la domination dans les relations abusives, le concept de contrôle coercitif offre une perspective plus nuancée et englobante. La coercition, qui inclut la violence physique ou ses menaces, demeure un élément fondamental du contrôle coercitif (Dichter et al., 2018). Cependant, ce n'est pas cette coercition qui en constitue le noyau, mais bien le contrôle lui-même, plus discret et souvent difficile à percevoir. Les techniques de contrôle, diverses et variées, englobent des stratégies telles que l'isolement social, la surveillance constante, les restrictions financières, le dénigrement ou encore la manipulation psychologique (Gruev-Vintila, 2023). Les règles imposées par l'auteur, que Evan Stark (2007) qualifie de « micro-régulation », dévoilent la présence insidieuse du contrôle au sein d'une relation, qu'elles se présentent sous une forme générale ou spécifique, explicite ou implicite, voire négociée. À travers la métaphore de la cage, Stark nous convie à appréhender la dimension systémique du contrôle coercitif. Ces micro-régulations, en apparence anodines et isolées, ressemblent aux barreaux d'une cage invisible qui, peu à peu, enserre la victime dans un étau implacable. Cette image met en lumière la nécessité de considérer l'ensemble des stratégies déployées par le partenaire intime, plutôt que de se limiter à des actes pris isolément. Chacune de ces tactiques, si elle peut paraître insignifiante lorsqu'elle est examinée séparément, contribue pourtant, dans leur convergence, à fragiliser la victime et à instaurer une emprise psychologique et sociale. Ainsi, le concept de contrôle coercitif nous engage à envisager une réalité bien plus complexe, où chaque geste, chaque parole, s'inscrit dans une trame plus vaste, tissée avec minutie pour dominer, manipuler et opprimer (Anderson, 2009).

1.1.3 Des risques de féminicide, des infanticides, des suicides et des enlèvements d'enfants

Le contrôle coercitif se manifeste dans un contexte social marqué par la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, où la domination masculine dans la sphère privée s'inscrit dans des structures plus larges de discrimination. En juillet 2023, la Belgique a franchi une étape décisive en adoptant une loi destinée à prévenir et à combattre les féminicides. Cette législation représente une avancée importante, car elle reconnaît officiellement le concept de contrôle coercitif, désormais défini et inscrit dans le cadre juridique. Toutefois, il est à noter que ce concept n'est pas encore expressément pénalisé, laissant entrevoir la nécessité d'évolutions futures pour renforcer la protection des victimes et la lutte contre les mécanismes de contrôle. Les féminicides s'enracinent dans une organisation sociale qui hiérarchise les genres et s'appuie sur des valeurs et représentations nourrissant des rapports de domination. Ces violences graves, comprenant les infanticides et suicides qui peuvent en résulter, s'inscrivent dans un continuum de violences liées au genre, représentant leur forme la plus extrême (Aubert, 2019). Les homicides de femmes sont l'expression la plus extrême d'un système de domination qui repose sur une hiérarchisation genrée. Ces actes incarnent une réaction à une interprétation de l'identité féminine perçue comme une menace à une masculinité hégémonique (Ávila, 2018).

La notion de féminicide a donné lieu à des débats sur la diversité des expériences féminines et l'intégration des structures d'inégalité de genre dans différents contextes sociaux (Moral et al., 2023; Sosa, 2023). Ces meurtres s'inscrivent dans un cadre plus large de violences structurelles, où les dynamiques de genre interagissent avec d'autres formes de domination (Naudi et al., 2023; Tweedy, 2023). La dimension intersectionnelle permet de montrer les interactions complexes entre le genre, la race et d'autres catégories sociales, tout en prenant en compte leur influence sur les expériences individuelles, les pratiques sociales, les institutions et les idéologies culturelles, ainsi que sur les effets de ces interactions en termes de pouvoir. Ce phénomène de féminicide a lentement été intégré dans le droit international, en particulier au sein d'organisations telles que l'ONU, l'OMS, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. L'OMS distingue quatre types de féminicides, chacun reflétant une forme particulière de domination masculine. *Les féminicides intimes* désignent les meurtres commis par un partenaire, actuel ou ancien, souvent dans un contexte de violences au sein du couple. *Les féminicides dits « d'honneur »* visent les femmes accusées d'avoir terni l'honneur familial, généralement en raison de comportements sexuels ou d'attitudes jugées inacceptables. Ces crimes, profondément ancrés dans des normes patriarcales, sont fréquemment perpétrés par des membres de la famille de la victime. En outre, certains féminicides, liés à des pratiques culturelles spécifiques dans certaines régions du monde, sont motivés par des considérations telles que la dot insuffisante. Enfin, *les féminicides non intimes* regroupent tous les meurtres de femmes commis par des individus sans lien intime avec elles.

Malgré les avancées réalisées dans la compréhension des dynamiques relationnelles au sein des couples, un défi persistant demeure : la capacité d'intervenir de manière préventive et proactive

face aux situations critiques de violence. Bien que la sensibilisation aux violences au sein du couple et aux féminicides qui en découlent se soit intensifiée, et que des protocoles d'intervention aient été établis dans divers contextes, une rupture persistante demeure dans la coordination entre les acteurs des secteurs sociaux, judiciaires, médicaux et policiers. Cette fragmentation des interventions nuit à l'efficacité de l'intervention, rendant difficile une prise en charge globale et adaptée des victimes. En effet, l'un des principaux obstacles à une prévention efficace des féminicides est le manque de centralisation des données concernant l'évolution des dynamiques relationnelles et du contexte environnant. Dans de nombreux cas, les victimes se trouvent au centre de multiples procédures administratives, judiciaires et médicales, souvent sans qu'une communication fluide ait lieu entre les différents intervenants. Ce manque de partage d'informations peut entraver une évaluation globale et précise des risques auxquels les victimes sont confrontées. C'est dans ce contexte que l'interdisciplinarité devient un pilier fondamental pour traiter efficacement les situations critiques de violence au sein du couple. L'interaction entre les différents acteurs sociaux, médicaux, judiciaires et policiers est essentielle pour offrir une réponse coordonnée et exhaustive aux victimes. C'est précisément cet objectif que le projet DIViCo cherche à atteindre. En développant un modèle intégré d'interaction entre les acteurs impliqués dans la gestion des situations critiques de violences au sein du couple, le DIViCo ambitionne de faciliter une approche coordonnée et efficace.

1.1.4 Une lutte contre les violences fondées sur le genre

L'OMS et les autorités belges soulignent la dimension genrée de ces violences, souvent liées aux inégalités entre hommes et femmes. La Belgique a fait de la lutte contre les violences fondées sur le genre une priorité, mobilisant différents niveaux de pouvoir pour prévenir et réprimer ces actes. La concrétisation de cette politique partagée s'est traduite, en 2001, par l'adoption d'un premier plan d'action national (PAN) visant à coordonner les efforts des différents acteurs politiques, administratifs et judiciaires impliqués dans la lutte contre toutes les formes de violence fondées sur le genre. Depuis le premier plan d'action national (PAN) de 2001, la Belgique a mis en œuvre une série de plans successifs pour lutter contre les violences fondées sur le genre. Ces plans, pilotés par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, visent à sensibiliser, former, prévenir, protéger les victimes, accompagner les auteurs et renforcer la réponse pénale. Afin d'assurer une cohérence d'action malgré la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, un Groupe interdépartemental de coordination (GID) a été mis en place. Ce groupe, réunissant les départements fédéraux, communautaires et régionaux, est chargé de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'action nationaux (PAN).

Les coordinations provinciales, quant à elles, servent d'intermédiaires entre les administrations et les acteurs locaux, permettant ainsi une mise en œuvre concrète des mesures définies au niveau fédéral, communautaire et régional. Le Plan intrafrancophone 2020-2024, fruit d'une collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la Commission communautaire

française (COCOF) et la Région wallonne, vise à mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Ce plan, composé de 65 actions concrètes, s'articule autour de quatre axes principaux : l'intégration des politiques, l'amélioration de la collecte de données, la sensibilisation du grand public et des professionnels, la protection des victimes et l'accompagnement des auteurs. La ratification de la Convention d'Istanbul en 2016 a marqué un tournant dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes en Belgique. Pour répondre aux exigences de cette convention internationale et malgré la complexité de son organisation institutionnelle, la Belgique s'est engagée à mettre en œuvre une politique globale et coordonnée, impliquant tous les niveaux de pouvoir. Cette approche vise à prévenir les violences, protéger les victimes, poursuivre les auteurs et garantir une cohérence entre les actions menées sur l'ensemble du territoire.

Les trente dernières années ont été marquées par une dynamique de progrès dans la prise en charge des violences au sein du couple. Grâce au travail conjoint des chercheurs, des professionnels de santé, des associations et des pouvoirs publics, la compréhension de ces phénomènes s'est affinée. De fait, les recherches scientifiques nous éclairent sur la complexité des enjeux liés aux violences faites aux femmes et sur les multiples facteurs qui contribuent à leur persistance. Les dispositions élaborées au niveau international et national offrent un socle commun pour développer des interventions coordonnées et efficaces en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Ces référentiels encouragent la mise en place de dispositifs interdisciplinaires, favorisant ainsi une meilleure compréhension des dynamiques de la violence et une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation critique de violences dans le couple, soit « *les situations de violence dans le couple dans lesquelles la probabilité d'occurrence d'un événement représentant un danger grave pour l'intégrité des personnes est élevée* » (Protocole, p.3). Les différents acteurs de la société, conscients de ces enjeux, se mobilisent pour trouver des solutions durables et mettre en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement des personnes victimes, de leur(s) enfant(s), de leurs proches et de leur partenaire ou ex-partenaire impliqués dans une situation critique de violence dans le couple. Leurs actions s'inscrivent dans une perspective globale. Au-delà de la prise en charge individuelle, ils œuvrent pour la création de réseaux de soutien, l'amélioration du cadre législatif et le développement des programmes d'intervention. De plus, les efforts se concentrent sur le développement de partenariats intersectoriels visant à améliorer leur prise en charge globale. Les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux femmes victimes se sont considérablement développés et professionnalisés, témoignant d'une prise de conscience collective de l'importance de lutter contre ces violences.

Nonobstant les progrès réalisés dans la prise en charge des violences au sein du couple, la complexité des situations exige une adaptation perpétuelle des pratiques professionnelles. Si un langage commun a été forgé pour faciliter l'analyse des problématiques, des interrogations persistent quant à la garantie optimale de la sécurité des victimes et à la gestion des cas les plus

critiques. Certaines situations nécessitent une véritable articulation des dispositifs d'aide, impliquant une concertation entre les différents acteurs institutionnels. En travaillant de manière concertée, les acteurs peuvent renforcer leur capacité à anticiper les risques et à y faire face de manière collective. L'interdisciplinarité apparaît comme la clé de voûte d'une prise en charge efficace des situations de violence au sein du couple. En fédérant les compétences de différents professionnels, il devient possible d'appréhender la complexité des situations de violence sous tous ses angles et d'y apporter une réponse globale et personnalisée. La mise en place d'une coordination locale, impliquant l'ensemble des partenaires concernés, est indispensable pour garantir la fluidité des parcours et favoriser la continuité de l'accompagnement.

La Ville et la Province de Liège, et le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales, proposent de mettre en œuvre **un Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple de Liège (DIViCo)** pour soutenir et protéger les personnes en situation critique de violence au sein du couple. La concertation entre tous les acteurs impliqués, ainsi que la création de plans d'action coordonnés, sont essentielles pour développer une réponse efficace face aux risques majeurs dans de telles situations. Le fondement de ce dispositif illustre concrètement la mise en œuvre des principes définis dans les conventions internationales et nationales.



MÉTHODOLOGIE



DIViCo

2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Ce rapport présente les résultats de l'étude menée sur **le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple de Liège** (DIViCo), mis en place et expérimenté dans la ville de Liège et la Province de Liège depuis septembre 2023. Ce dispositif est soutenu par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public Fédéral Intérieur.

2.1 Fonctionnement du dispositif à évaluer

2.1.1 Le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple - DIViCo

Le DIViCo, fondé sur une concertation interdisciplinaire spécialisée dans les violences au sein du couple (secteurs social, judiciaire, policier et médical), poursuit **cinq objectifs principaux**. Tout d'abord, il vise à améliorer la sécurité des victimes de violences, ainsi que celle de leurs enfants, proches et partenaires ou ex-partenaires. Deuxièmement, il aspire à optimiser la protection de toutes les personnes impliquées dans ces situations critiques grâce à une approche interdisciplinaire. Troisièmement, il cherche à réduire la criticité des situations en question. Quatrièmement, il assure le soutien des victimes, de leurs proches, ainsi que des intervenants. Enfin, le DIViCo promeut les pratiques concertées et interdisciplinaires.

Les concepteurs du DIViCo se sont inspirés du modèle québécois intersectoriel du Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC) dont l'efficacité en matière d'amélioration de la sécurité ne s'est pas démentie. Ces dispositifs sont à la disposition de tout professionnel qui, face à une situation critique de violence au sein du couple, estime qu'une intervention coordonnée et spécialisée est nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être de la victime. Le DIViCo agit comme une unité de soins intensifs spécialisée dans les violences au sein du couple. Lorsqu'une situation critique est signalée par un professionnel, et que DIViCo est activé, la situation est placée sous surveillance. Les interventions des services demeurent inchangées, mais les délais sont considérablement réduits, et la communication entre les différents services est grandement facilitée. Le DIViCo peut activer une cellule de concertation interdisciplinaire dont la composition varie en fonction de la criticité de chaque situation. Elle peut inclure des professionnels du secteur psychosocial, des représentants de la justice et de la police. Le professionnel ayant sollicité la coordination reste l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'accompagnement. Les différents services impliqués coordonnent leurs actions afin de réduire les délais d'intervention et de garantir la sécurité des personnes impliquées dans une situation critique. Grâce à un travail collaboratif, les différents professionnels mettent en commun leurs expertises pour définir des plans d'action coordonnés, concertés et planifiés visant à protéger la victime, ses proches et l'auteur. Le dispositif prévoit un suivi régulier de la situation après la concertation initiale. Le plan d'action peut être ajusté en fonction de l'évolution des besoins. Si la situation se stabilise, la prise en charge est transférée au réseau spécialisé, tout en conservant la possibilité d'une réactivation du dispositif en cas de nouvelle situation de crise. Le projet permet d'aller au-delà du travail en réseau, il aura pour objectif

secondaire de rapprocher les partenaires, services et secteurs concernés par les violences dans le couple dans le respect des missions et du cadre d'intervention de chacun.

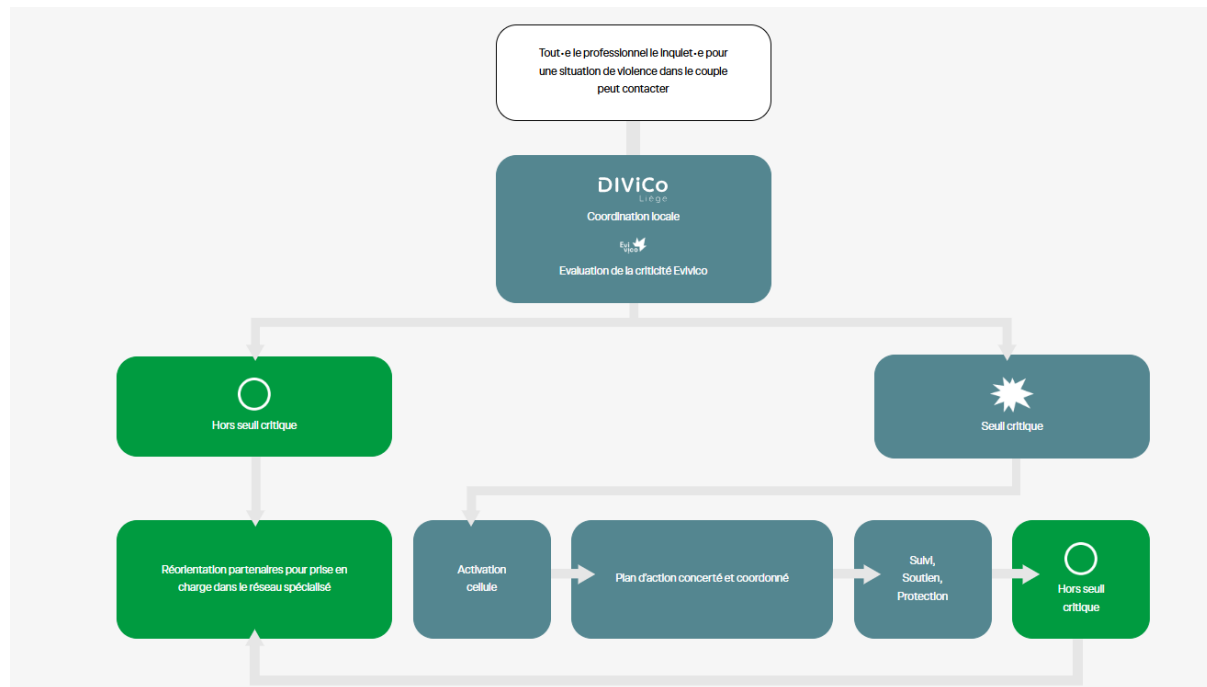


Figure 2-Processus d'évaluation et de gestion du DIViCo

2.1.2 L'outil d'évaluation - Evivico



Afin d'assurer une évaluation de la criticité des situations de violences dans le couple, tous les partenaires utilisent un outil d'évaluation standardisé : l'outil Evivico. Fruit d'une collaboration avec le Parquet Général, l'outil Evivico s'inspire de la grille COL15/2020 tout en l'enrichissant d'une approche systémique des violences au sein du couple. En s'appuyant sur des concepts clés comme le « processus de domination conjugale », le « cycle de la violence » et le « contrôle coercitif », le Pôle de ressources met à disposition des professionnels un outil permettant d'évaluer le risque de passage à l'acte irréversible dans les situations de violence au sein du couple, en déterminant le niveau de criticité de chaque situation.

L'outil d'évaluation comprend une grille détaillée, articulée autour de six dimensions, permettant d'analyser la présence de facteurs de risque, y compris les plus préoccupants, ainsi que de facteurs de protection et leurs interactions. Cet instrument peut être utilisé après chaque rencontre avec la personne concernée pour actualiser l'évaluation. Il est accompagné d'un livret explicatif et d'une fiche de synthèse. La grille, élément central de l'outil, permet d'identifier à la fois les risques et les ressources, tandis que la fiche de synthèse présente des explications méthodologiques, ainsi que les bases théoriques de l'outil, tout en résumant les résultats afin de fournir une vue d'ensemble de la situation.

2.2 Buts de la recherche

L'évaluation envisagée vise à mettre en avant prioritairement **les trois niveaux** suivants :

- **La sécurité** des personnes victimes, de leur(s) enfant(s), de leurs proches et de leur partenaire ou ex-partenaire ;
- **Le soutien effectif** aux professionnels, soit les partenaires centraux et les professionnels ayant sollicité le DIViCo ;
- **La prise en charge** concertée et coordonnée des situations, et les aspects sensibles autour du secret professionnel.

Cette évaluation se concentre principalement sur l'analyse du dispositif de sécurité mis en place pour protéger les victimes, leurs enfants, leurs proches, ainsi que leur partenaire ou ex-partenaire. En étudiant cet objectif, nous pourrions également évaluer l'impact de ce dispositif sur la protection de toutes les personnes impliquées dans ces situations critiques, en adoptant une approche interdisciplinaire. Cela nous permettra ainsi d'apprécier l'effet du dispositif sur le soutien apporté aux victimes et à leurs proches. L'évaluation portera également sur le soutien offert aux professionnels par le dispositif DIViCo, ainsi que sur la qualité de la collaboration interdisciplinaire entre les différents intervenants impliqués dans la concertation activée par le dispositif.

L'objectif final de cette étude est de procéder à une évaluation des apports du DIViCo afin d'étudier tant l'efficacité que la portée du dispositif, et de discerner les améliorations, ajustements ou réorientations nécessaires pour le projet. Il s'agit de comprendre de quelle manière le DIViCo répond de manière efficace aux besoins sur le terrain, aussi bien des professionnels que des personnes victimes, de leur(s) enfant(s), de leurs proches et de leur partenaire ou ex-partenaire.

3 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

3.1 Le choix d'un type d'acteur

Cette étude porte sur les professionnels considérés comme des partenaires clés du DIViCo, ainsi que sur les acteurs de terrain ayant initié ou participé à une démarche de concertation. Ces professionnels, issus de divers secteurs (psychologique, santé, travail social, police, justice), interviennent à différents niveaux de la prise en charge des violences, que ce soit en matière de prévention, d'accompagnement des victimes ou de suivi des auteurs.

L'objectif est de mieux comprendre comment le DIViCo, à travers son utilisation par ces acteurs de terrain, contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques définis.

La participation active de ces professionnels est jugée importante pour évaluer les points forts du dispositif, identifier des pistes d'amélioration et anticiper les éventuelles difficultés. Afin d'enrichir l'analyse, la sélection mettra l'accent sur une diversité de profils, garantissant une multiplicité de perspectives.

En prenant en compte les retours des professionnels, il sera possible d'évaluer la mesure dans laquelle les besoins identifiés, les priorités des groupes cibles et les objectifs du dispositif s'harmonisent, tout en relevant les écarts potentiels à combler pour améliorer le dispositif.

3.2 Les objectifs à évaluer

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1- ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES VICTIMES, DE LEUR(S) ENFANT(S), DE LEURS PROCHES ET DE LEUR PARTENAIRE OU EX-PARTENAIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	DIMENSIONS	INDICATEURS	MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES
Assurer la sécurité des personnes victimes, de leurs enfants, de leurs proches, et de leur (ex-)partenaire.	4 DIMENSIONS Améliorer la sécurité Optimiser la protection Diminuer la dangerosité	Pratique et perception des professionnels vis-à-vis de l'activation, la mise en œuvre du DIViCo dans l'amélioration de la sécurité des victimes, de leur(s) enfant(s), de leurs proches et de leur partenaire ou ex-partenaire.	ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS Les professionnels travaillant dans les secteurs psychomédico-sociaux, de la police ou de la justice sont confrontés quotidiennement à une diversité de situations de violences dans le couple, certaines étant particulièrement inquiétantes et critiques. Évaluer la criticité de la situation, identifier les signaux d'alerte et mettre en œuvre des stratégies d'intervention adaptées requièrent une grande vigilance. Face à ces enjeux, les professionnels ont besoin d'être en mesure d'évaluer en temps réel la dynamique de ces situations afin d'adapter leurs interventions et de prévenir un risque de passage à l'acte irréversible. Les entretiens permettront aux acteurs travaillant dans des secteurs variés et exerçant des missions diverses d'exprimer leurs expériences concernant l'activation du

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	DIMENSIONS	INDICATEURS	MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES
	sité des situations critiques Assurer le soutien		dispositif, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité des personnes victimes et de toutes les personnes impliquées, l'amélioration de leur protection, la réduction du risque des situations critiques et le soutien apporté.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2- PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET INTÉGRALE ENTRE PROFESSIONNELLES, ET LE RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL

OBJEC-TIF OPÉ-RATION-NEL	DIMENSION	INDICATEURS	MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES
Maximiser les pratiques concertées interdisciplinaires	Fonctionnement des pratiques concertées interdisciplinaires dans le DIViCo : <i>confiance mutuelle, connaissance réciproque des missions et du cadre d'intervention, communication, engagement à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs du dispositif, et confidentialité</i>	Perception des professionnels vis-à-vis de la mise en place d'actions intersectorielles concertées ET des aspects du secret professionnel	ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS L'innovation du DIViCo réside dans la mise en place d'une concertation interdisciplinaire spécialisée en matière de violences au sein du couple (intégrant les secteurs social, judiciaire, policier et de la santé). Cette démarche aspire à créer un plan d'action concerté et coordonné afin d'assurer la prise en charge des victimes, et les personnes impliquées se trouvant dans des situations critiques de violences de couple. Le recours aux entrevues se révèle pertinent pour : — Comprendre la manière dont les acteurs de différents secteurs perçoivent les pratiques concertées interdisciplinaires dans le cadre du DIViCo, ainsi que leur rôle dans l'élaboration des Plans d'action, et examiner les défis que cela pose dans leur travail. — Identifier les aspects du DIViCo qui permettent d'élaborer un modèle d'intervention et de coopération interdisciplinaire tout en tenant compte du secret professionnel. — Identifier les composantes du DIViCo qui assurent la collaboration entre professionnels de secteurs variés afin d'obtenir une compréhension claire des éléments présentant des risques et des moyens de les prévenir. — Identifier les aspects spécifiques du DIViCo qui favorisent l'instauration et/ou la consolidation de la mise en œuvre d'actions interdisciplinaires et concertées et l'instauration d'échanges interdisciplinaires.

OBJEC- TIF OPÉ- RATION- NEL	DIMENSION	INDICATEURS	MÉTHODE DE COLLECTE DE DON- NÉES
			- Comprendre les défis inhérents à la concrétisation de pratiques concertées et interdisciplinaires, au partage d'informations entre professionnels, ainsi qu'à la construction d'une intervention commune, telle que soutenue par le DIViCo.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – SOUTIEN EFFECTIF AUX PROFESSIONNELS

OBJECTIFS OPÉRATI- ONNELS	DIMENSION	INDICATEURS	MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES
Soutenir les professionnels concernés par la protection et le soutien des personnes victimes et des personnes impliquées dans une situation critique de violence dans le couple	Qualité de l'accompagnement Diffusion des connaissances	Perception des professionnels vis-à-vis des actions de soutien mises en place par le DIViCo	ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS Le recours à l'entretien a pour objectifs de : - Identifier les aspects du DIViCo qui contribuent à fournir du soutien aux professionnels issus de divers secteurs dans leur action de protection des personnes victimes en situation critique de violence dans le couple. - Comprendre comment les professionnels confrontés à une situation de violence au sein du couple, dont la criticité leur semble nécessiter l'activation du dispositif, ou qui se trouvent en difficulté pour évaluer la situation, perçoivent le soutien apporté par le DIViCo. - Évaluer la portée du DIViCo en examinant la qualité de l'accompagnement des professionnels à travers les formations proposées dans le processus d'intervention. - Évaluer la pertinence des formations accessibles à tous les acteurs du réseau, avec une attention particulière portée sur leur utilité pour les professionnels impliqués dans une prise en charge intégrée des victimes de violence dans le couple, et des autres individus impliqués par la situation.

3.3 L'outil d'entretien

Afin de recueillir des données qualitatives auprès des professionnels impliqués dans le dispositif DIViCo, deux guides d'entretien ont été élaborés. Le premier guide s'adresse aux acteurs de terrain

ayant initié ou participé à une démarche de concertation. Le second guide est destiné aux intervenants reconnus comme partenaires clés du DIViCo.

Les guides d'entretien sont organisés de manière à explorer les expériences des participants à travers une série de questions ouvertes et semi-structurées. Chaque guide est conçu pour comprendre les différents aspects de la mise en œuvre du DIViCo, en fonction du rôle et de l'implication du répondant. Ils abordent plusieurs thématiques clés alignées sur les objectifs stratégiques du dispositif.

3.3.1 Guide d'entretien pour l'intervenant ayant contacté la coordination DIViCo dans le cadre d'une situation critique

Les questions suivent un fil directeur articulé autour des objectifs stratégiques du DIViCo.

3.3.1.1 Profil du répondant

Le guide débute par des questions sur le domaine d'activité de l'intervenant et son rôle au sein de son organisation. La durée d'exercice de la fonction et les responsabilités principales sont également abordées.

3.3.1.2 Perception des professionnels en lien avec les objectifs stratégiques du DIViCo

Les questions sont structurées autour des objectifs suivants :

A. Objectif stratégique 1 : Assurer la sécurité des victimes et des personnes concernées

- **Améliorer la sécurité** : Les questions visent à comprendre comment les intervenants ont perçu l'aide apportée par le dispositif DIViCo dans la gestion de situations critiques de violences au sein du couple. Ils sont invités à décrire concrètement les actions du plan d'action élaboré qui ont été utiles pour assurer la sécurité des victimes et de leur entourage. Les participants sont également invités à partager les défis rencontrés dans leur pratique professionnelle pour assurer une prise en charge efficace, tels que les manques de ressources, les difficultés de coordination ou les résistances rencontrées.
- **Optimiser la protection** : Les intervenants sont interrogés sur la manière dont le dispositif les a soutenus dans leur mission de protection des victimes et des auteurs, en répondant à leurs besoins spécifiques. Les participants sont invités à partager leur expérience en matière de collaboration et à identifier les obstacles rencontrés, qu'ils soient d'ordre juridique, logistique ou liés à la coordination.
- **Diminuer la criticité des situations critiques** : Le guide explore comment le dispositif contribue à la réduction des risques associés aux violences au sein du couple (féminicides, infanticides, suicides, enlèvement d'enfants, etc.) en tenant compte des complexités de chaque situation.

- **Assurer le soutien** : Les intervenants sont invités à décrire comment le dispositif les a guidés pour offrir un soutien aux victimes et aux personnes impliquées à travers toutes les étapes, et quelles actions ont été efficaces pour garantir un soutien durable.

B. Objectif stratégique 2 : Promouvoir une approche interdisciplinaire et le respect du secret professionnel

- **Approche interdisciplinaire** : Ce volet interroge la manière dont les professionnels perçoivent la collaboration entre différents secteurs (police, santé, social, etc.) dans le cadre du DIViCo, et comment cette approche contribue à la sécurité des victimes.
- **Connaissance et communication** : Le guide questionne la façon dont les professionnels estiment que chaque acteur possède une connaissance suffisante des missions et limites des autres services, et si la communication au sein des concertations est jugée efficace.

C. Objectif stratégique 3 : Soutien aux professionnels

- Cette section interroge le niveau de soutien ressenti par les intervenants pendant leur collaboration avec le DIViCo, et dans quelle mesure les outils fournis par le dispositif (ex. Evi-vico) ont apporté de nouvelles perspectives sur les situations critiques.

3.3.2 Guide d'entretien pour l'intervenant ayant contacté la coordination DIViCo dans le cadre d'une situation critique

Alors que le premier guide s'intéresse principalement aux intervenants ayant sollicité la coordination DIViCo, ce deuxième guide porte sur la perception des partenaires concernant la structure, l'efficacité et la coordination du dispositif, tout en mettant en lumière leur engagement direct dans son élaboration et sa gestion.

3.3.2.1 Profil du répondant

Ce guide commence par une question similaire à celle du premier guide, demandant au participant de décrire son domaine d'activité et son rôle au sein de l'organisation. Cependant, une distinction importante est faite ici entre les **partenaires centraux**, qui sont invités à décrire leur implication dans l'élaboration du dispositif, et les **partenaires ponctuels**, qui expliquent comment et pourquoi ils se sont impliqués.

3.3.2.2 Perception des professionnels en lien avec les objectifs stratégiques du DIViCo

A. Objectif stratégique 1 : Assurer la sécurité des victimes et des personnes concernées

- **Assurer la sécurité des victimes** : Les partenaires sont questionnés sur leur perception de l'utilité du DIViCo sur la sécurité des victimes et des personnes impliquées, tout comme

les intervenants du premier guide. Toutefois, l'accent est mis sur leur rôle en tant que soutien aux professionnels qui gèrent directement les situations de violence. Ils doivent identifier comment leur participation en tant que partenaires a contribué à renforcer la sécurité.

- **Optimiser la protection et réduire la criticité** : Ce bloc de questions suit une trame similaire au premier guide, mais avec un focus particulier sur la manière dont les partenaires ont pu soutenir l'optimisation des mesures de protection et la diminution de criticité des situations.

B. Objectif stratégique 2 : Promouvoir une approche interdisciplinaire et le respect du secret professionnel

- **Promouvoir une approche intégrée** : Comme pour les intervenants, les partenaires sont invités à évaluer l'efficacité de la collaboration interdisciplinaire et du partage d'informations au sein des concertations. Cependant, le guide va plus loin en les interrogeant sur leur engagement personnel dans la mutualisation des ressources et la création d'un plan d'action concerté.
- **Respect du secret professionnel** : La question du respect du secret professionnel est abordée, mais dans une perspective légèrement différente. Les partenaires doivent ici se prononcer sur la gestion des informations entre les différents services et évaluer comment ils ont eux-mêmes participé à garantir la confidentialité des données sensibles.

C. Objectif stratégique 3 : Soutien aux professionnels

- **Soutien aux professionnels** : Ce dernier objectif stratégique reprend des questions similaires à celles du premier guide, mais en insistant davantage sur l'accompagnement des professionnels dans leur mission, notamment grâce aux formations et ressources offertes par le DIViCo. Les partenaires doivent expliquer en quoi le dispositif les a aidés à mieux soutenir les professionnels dans des situations critiques.

Ainsi, bien que les deux guides d'entretien partagent les mêmes grands axes thématiques (sécurité, protection, collaboration interdisciplinaire, soutien, formation et secret professionnel), le deuxième guide se distingue par son orientation vers le rôle des partenaires du DIViCo, leur implication directe dans la mise en œuvre et l'activation du dispositif, ainsi que leur responsabilité dans la mutualisation des ressources. De plus, les partenaires ne sont pas seulement interrogés sur l'impact que le dispositif a eu sur eux-mêmes, mais également sur leur perception du soutien apporté aux professionnels et sur la manière dont ils ont contribué à l'atteinte des objectifs globaux du DIViCo. Cette approche fait du second guide un outil d'évaluation plus orienté vers une analyse holistique du fonctionnement du dispositif. En effet, il explore la dynamique de collaboration, la mutualisation des ressources, et l'impact collectif des interventions, en contraste avec le premier guide qui

met l'accent sur les expériences individuelles des intervenants non partenaires, et leur vécu face à des situations concrètes de violence au sein du couple.

3.4 La méthode d'analyse

La méthode d'analyse thématique constitue l'approche analytique centrale de cette recherche. Elle vise à extraire, à partir du corpus produit, un ensemble de catégories thématiques qui reflètent fidèlement et de manière représentative le contenu analysé, tout en étant étroitement alignées aux objectifs spécifiques de la recherche. Ce processus permet de structurer les données autour de thèmes pertinents et cohérents (Paillé & Mucchielli, 2021). L'analyse qui en découle s'appuie sur un examen de ces thèmes, permettant de mettre en évidence des thèmes récurrents, de révéler les relations entre les différentes thématiques identifiées.

3.5 Échantillon

Dans le cadre de cette étude, nous avons mené notre enquête auprès de 15 professionnels du secteur psycho-médico-social et judiciaire, en nous concentrant sur deux types de profils :

1. Professionnels **centraux** du dispositif **partenaire** : Il s'agit des signataires provenant de divers secteurs impliqués dans le protocole de collaboration établi. Tous les partenaires ayant signé cette convention peuvent également solliciter l'activation du dispositif, jouant ainsi un rôle dans la mise en œuvre des concertations et plans d'action.

Les secteurs concernés :

- Soutien et Aide aux victimes ;
- Soutien et Aide aux victimes et auteurs de violences au sein du couple et intrafamiliales ;
- Prise en charge des violences sexuelles ;
- Assistance policière aux victimes ;
- Justice et aide sociale ;
- Protection de l'enfance et prévention des violences intrafamiliales ;
- Aide sociale et soutien aux personnes en difficulté ;
- Éducation et sensibilisation à la violence et à l'égalité des genres ;
- Promotion de l'égalité des chances et lutte contre les discriminations ;
- Santé mentale et intervention médicale en situation d'urgence.

2. Professionnels du dispositif **non-partenaires**: Ce groupe inclut des professionnels qui ont été confrontés à des situations critiques de violence au sein du couple et qui ont principalement sollicité la coordination locale, entraînant ainsi l'activation du dispositif.

Les secteurs concernés :

- Aide à la jeunesse ;
- Services sociaux et de santé ;
- Soutien à la parentalité et à l'enfance ;
- Santé reproductive et éducation à la sexualité.



RÉSULTATS



DIViCo

4 Résultats

4.1 La coordination du DIViCo

4.1.1 Une écoute et un soutien personnalisé

En offrant un soutien personnalisé et une expertise spécialisée lors de l'évaluation d'une situation dite critique, le fonctionnement du DIViCo favorise la création d'un espace de sécurité psychologique où les professionnels de terrain peuvent explorer les complexités des situations critiques de violence au sein des couples auxquels ils sont confrontés. L'écoute active, le soutien bienveillant et l'accompagnement individualisé enrichissent la relation d'aide et encouragent une posture réflexive et critique face aux situations de violence.

« Le soutien était dans l'écoute vraiment active. Elle posait des questions et s'est empressée de dire qu'elle était là pour soutenir et réfléchir avec moi à la criticité de la situation. Son écoute, mais aussi son professionnalisme, ont été très précieux (...) » (Secteur : Aide à la jeunesse).

Le témoignage d'un professionnel de terrain issu du secteur de l'Aide à la jeunesse illustre comment ce cadre d'accompagnement ne se limite pas à une simple évaluation des faits. En effet, la coordination du DIViCo joue un rôle clé en guidant le professionnel non seulement dans l'analyse de la situation, mais également dans la formulation de stratégies d'intervention. De plus, l'utilisation de la grille d'évaluation Evivico constitue un outil structurant qui permet de clarifier les enjeux en jeu et d'orienter la réflexion sur la criticité d'une situation de violence.

« ...compléter une grille d'évaluation était également très soutenant, car nous avons souvent l'habitude de travailler seuls. Quand quelqu'un est là pour évaluer la situation, c'est très aidant pour moi en tant que délégué pour réfléchir à la façon dont je vais intervenir. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.1.2 Un espace propice à l'échange

L'évaluation initiale se révèle être un point de départ pour une exploration des situations critiques de violence. L'apport d'une expertise spécialisée dans l'évaluation du risque de passage à l'acte irréversible et des dynamiques chaotiques semble soutenir et améliorer les interventions des professionnels en conséquence. Cette reconnaissance de l'expertise externe démontre l'importance

d'un accompagnement professionnel qui puisse offrir une perspective éclairée sur des situations critiques.

« ...le fait de pouvoir réfléchir avec quelqu'un d'extérieur à la situation, qui maîtrisait la problématique de la violence conjugale, m'a permis d'aborder les entretiens de manière plus sereine. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.2 Une évaluation rapide et ciblée de la criticité

En offrant une vision exhaustive et individualisée de chaque situation, l'évaluation effectuée par la coordination du DIViCo permet de concevoir des réponses rapides et ciblées qui répondent aux attentes spécifiques de l'intervenant. Ce processus d'évaluation se révèle être une étape essentielle pour garantir un soutien adapté et personnalisé dans des contextes souvent critiques et sensibles.

« Dans mon travail, l'apport principal a été l'évaluation de la criticité de la situation. Cela nous a permis de mesurer le danger et de faire en sorte que le numéro de la victime soit mis sur la liste d'urgence de la police. Cela montre bien l'impact concret de ce dispositif. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

En créant un environnement favorable à la co-construction de la réflexion, l'échange avec la coordination a suscité une analyse critique de notre intervention. L'examen collectif de la situation et l'élaboration d'hypothèses partagées semble aider à la compréhension des enjeux et renforcer la capacité du professionnel à agir de manière concertée.

« Cela nous a permis de mieux réfléchir à la situation. Nous n'avons pas seulement appliqué nos connaissances sur la violence conjugale. Grâce à des apports théoriques et des informations, nous avons pu échanger plus précisément sur la tournure que la situation pourrait prendre. Nous avons formulé des hypothèses [...]. Avec ma collègue, nous avons discuté de cette réunion, et cela nous a aidées à construire une intervention adaptée en fonction des informations reçues. Cela a donné du sens à notre intervention et nous a permis d'avoir un regard plus critique, concret et structuré sur nos actions futures auprès de cette famille. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.3 Une aide logistique

Plusieurs professionnels soulignent le poids de leur charge de travail et de leurs responsabilités. Dans la gestion des situations de violence, la coordination du dispositif semble décharger les professionnels de certaines de leurs missions. Elle fournit notamment un soutien organisationnel qui aide les intervenants à mieux gérer leurs tâches quotidiennes. Beaucoup d'entre eux apprécient d'avoir une personne dédiée à la gestion de cas durant la phase critique. Cela illustre combien ce soutien leur est utile, notamment en facilitant la coordination des interventions et le partage d'informations.

*« Le dispositif était très utile. Je sentais qu'il y avait **un soutien derrière**, quelqu'un qui rassemblait les informations, qui revenait vers moi sans aucune pression. Avec la charge de travail que j'ai et le nombre de situations à gérer chaque jour, c'est vraiment précieux d'avoir quelqu'un qui ne lâche pas l'affaire, surtout dans les situations critiques. » (Secteur: Aide à la jeunesse).*

La délégation de la coordination à un tiers constitue un levier important pour améliorer l'efficacité des interventions. En externalisant les tâches organisationnelles liées au travail interdisciplinaire, le DIViCo permet aux professionnels de l'Aide aux victimes de se concentrer sur leur cœur de métier. Ce mécanisme de coordination permet non seulement de réallouer les ressources humaines de manière plus stratégique, mais il optimise également la répartition des responsabilités, essentielles dans un secteur souvent contraint par le manque de temps et de moyens. La coordinatrice du dispositif, en tant que pivot central, facilite les échanges et assure une cohérence d'ensemble dans les interventions. Cette figure clé permet à chaque acteur de se positionner au sein d'un réseau structuré, optimisant ainsi la réponse aux besoins des victimes et de leur entourage.

« Elle m'a permis de dégager du temps pour mes aspects de prise en charge, en sachant qu'à côté elle s'occupait d'activer tous les partenaires sociaux autour qui était déjà activé sur la situation de Madame, et de réfléchir ensemble de ce qu'on allait activer en plus comme partenaires sociaux. Ça été un gain de temps au niveau de la prise en charge, ça nous permettait de continuer les autres prises en charge pendant qu'elle [la coordination du DIViCo] s'occupait de cette situation critique. Le bénéfice était vraiment là pour nous. » (Secteur: Aide aux victimes).

Le soutien logistique effectué par la coordination représente un gain de temps considérable pour les professionnels du secteur, ressource devenue critique dans un secteur aux besoins sans cesse croissants. En confiant la coordination des appels téléphoniques aux intervenants impliqués dans la situation à un tiers, les professionnels peuvent se concentrer pleinement sur leur mission principale : l'accompagnement personnalisé des victimes, qui nécessite toute leur attention et leur disponibilité. Cette optimisation des ressources humaines favorise une diversification des prises en charge et une amélioration sensible de leur qualité, tout en renforçant la cohésion au sein du réseau d'intervenants. Cette expérience souligne l'importance de la coordination locale pour faciliter la transmission des informations et organiser les différentes pistes d'action afin de garantir la sécurité.

Divers intervenants qui œuvrent dans le secteur de l'aide et de la prise en charge médico-sociale des victimes soulignent l'intérêt stratégique de la coordination dans des contextes où les enjeux sociaux, médicaux et administratifs se conjuguent. En libérant les professionnels des contraintes liées à la gestion du réseau, le DIViCo leur permet de répondre avec une plus grande réactivité aux besoins immédiats des victimes, tant sur le plan médical que social. Ce retour d'expérience indique que la coordination les aide indirectement à maintenir leur attention sur la qualité des soins et l'accompagnement personnalisé.

« Au début, je pensais que cela ne changerait pas grand-chose par rapport à nos pratiques habituelles, puisqu'on est déjà habitués à activer les réseaux. Cependant, avec le recul, j'ai réalisé que cela m'a fait gagner un temps précieux. Je n'ai pas eu à gérer personnellement la coordination de tous ces appels, ce qui m'a permis de rester disponible pour mon équipe sur place, qui accompagnait la victime, hospitalisée pendant plusieurs jours. J'ai ainsi pu m'assurer avec le chef de salle que tout était en ordre côté traitement, rendez-vous médicaux, et autres aspects logistiques. (Secteur: Aide aux victimes). »

L'apport logistique, notamment à travers l'organisation de réunions et la gestion des communications numériques, s'inscrit dans une dynamique de soutien qui favorise la mutualisation des échanges et permet d'avancer ensemble dans une direction commune.

« ...elle s'occupait des invitations par mail pour que nous puissions nous voir sur Teams. Tout cela était très utile. ...cela a permis une coordination des intervenants autour de la famille, pour que nous entendions tous la même chose et avancions dans la même direction. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.3.1 Un désamorçage de la charge émotionnelle

Le contact avec la coordination du DIViCo permet de désamorcer progressivement la charge émotionnelle des professionnels en première ligne, tout en offrant un éclairage sur la situation. Ce dispositif offre une déconstruction réfléchie des dynamiques en présence, permettant ainsi une compréhension plus fine et nuancée des enjeux liés à la sécurité de la victime, des enfants, de l'auteur et des proches. Grâce à cette analyse, les intervenants peuvent aborder les décisions à prendre avec davantage de recul et de lucidité. Ainsi, le dispositif aide non seulement à apaiser l'agitation créée par la situation, mais aussi à instaurer un cadre d'action plus serein et réfléchi, où la gestion des émotions et la clarté d'esprit permettent d'intervenir de façon plus efficace et ciblée.

« Le soutien du dispositif DIVICO permet aussi de dédramatiser. Enfin, pas totalement, car ce qui se passe est dramatique, mais cela aide à clarifier la situation et à être accompagné dans ces moments d'action. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

POINTS ESSENTIELS DE LA COORDINATION

1. Une écoute et un soutien personnalisé

- ✓ Le DIViCo crée un espace de sécurité psychologique pour les professionnels confrontés à des situations de violence conjugale, favorisant une analyse approfondie des enjeux.
- ✓ L'écoute active, le soutien bienveillant et l'accompagnement individualisé renforcent les compétences des intervenants et encouragent une posture réflexive et critique.
- ✓ La grille d'évaluation Evivico constitue un outil méthodologique structurant qui clarifie les enjeux et guide la formulation de stratégies d'intervention.

2. Un espace propice à l'échange

- ✓ Le cadre d'évaluation proposé favorise une réflexion collaborative sur les situations critiques, intégrant une expertise spécifique sur les violences au sein du couple et la criticité.

- ✓ L'apport d'une perspective externe contribue à une approche stratégique et sereine des interventions.
- ✓ L'échange interdisciplinaire enrichit la compréhension des dynamiques en jeu et améliore la pertinence des interventions.

3. Une évaluation rapide et ciblée de la criticité

- ✓ Le processus d'évaluation, exhaustif et individualisé, permet de concevoir des réponses rapides et adaptées aux spécificités des situations ;
- ✓ Une analyse approfondie de la criticité soutient la prise de décision, notamment dans la mise en œuvre de mesures de protection ou de stratégies d'urgence.
- ✓ La co-construction de la réflexion facilite une approche structurée et adaptée, renforçant l'efficacité des actions déployées.

4. Une aide logistique

- ✓ La coordination centralisée allège les responsabilités administratives des professionnels, leur permettant de se concentrer sur leurs missions principales.
- ✓ En prenant en charge la mobilisation des partenaires sociaux, le DIViCo optimise la répartition des ressources humaines et améliore l'efficacité des interventions.
- ✓ Cette approche systémique favorise la cohérence des actions et garantit une meilleure réactivité face aux besoins complexes des victimes.

5. Un désamorçage de la charge émotionnelle

- ✓ La coordination du DIViCo accompagne les professionnels dans une évaluation réfléchie des situations, offrant un cadre d'analyse nuancé et éclairé.
- ✓ Cette approche permet de réduire la tension émotionnelle, favorisant une prise de décision plus lucide et stratégique.
- ✓ En instaurant un cadre de réflexion structuré, le dispositif contribue à renforcer la résilience des intervenants tout en garantissant des réponses adaptées aux besoins des victimes.

4.4 La mise en place d'une concertation interdisciplinaire

4.4.1 La contribution d'une concertation

4.4.1.1 Un espace de bienveillance

De multiples expériences au sein des concertations soulignent l'importance d'un climat d'écoute et de bienveillance, créant ainsi un cadre de confiance. L'absence de jugement renforce non seulement l'engagement actif des intervenants, mais favorise également l'échange d'idées et d'opinions.

« Très positivement. Il y avait de l'écoute, pas de jugement, une bienveillance générale, beaucoup de gentillesse et, surtout, du professionnalisme. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.4.1.2 Un espace d'apprentissage

Les concertations encouragent les échanges entre les diverses institutions du réseau qui traitent des situations critiques communes, ainsi qu'entre les différents niveaux hiérarchiques. Cela permet de décroiser les connaissances et de promouvoir une culture de partage.

« Je suis sortie de là avec plein d'outils et de nouvelles idées. C'était très aidant. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

L'extrait suivant, provenant d'une professionnelle d'un centre de planning familial, montre un autre aspect essentiel de ces concertations : le soutien et la sécurité professionnelle face à des enjeux complexes, en particulier dans le domaine juridique. En exprimant ses hésitations concernant la judiciarisation des dossiers, la professionnelle souligne qu'elle trouve un appui dans ces échanges. Ce soutien interprofessionnel lui offre non seulement une assurance supplémentaire, mais aussi une préparation renforcée pour aborder les dimensions judiciaires d'une situation avec davantage de confiance. Cela met en évidence l'importance d'un cadre collaboratif qui ne se limite pas uniquement à l'acquisition de connaissances pratiques, mais qui joue également un rôle clé dans la consolidation de la confiance professionnelle, en particulier dans des contextes où les conséquences judiciaires sont potentiellement lourdes. Ce type de soutien favorise une prise de décision éclairée et minimise les incertitudes dans des domaines où la complexité peut nuire à l'action.

« Ce qui, parfois, est difficile pour moi, c'est l'aspect juridique qui me pose problème. Qu'est-ce qu'on peut mettre en place ? Quelles sont les conséquences ? Je ne me suis jamais sentie sûre de moi quand il s'agit de la judiciarisation des dossiers. Donc, la concertation m'a aussi beaucoup rassurée en me permettant d'être appuyée par des professionnels. » (Secteur : centre de planning familial)

4.4.1.3 Un cadre de soutien

Le dispositif favorise une mutualisation des savoirs, transformant chaque intervention en une dynamique de renforcement mutuel. Le sentiment d'isolement des professionnels face à des situations critiques est atténué par ce processus, les rendant acteurs d'une prise en charge collective tout en bénéficiant du retour d'expérience et des expertises d'autres disciplines.

Par ailleurs, la présence d'un tel soutien permet une montée en compétence des professionnels, qui acquièrent non seulement des outils pratiques, mais aussi une meilleure compréhension des enjeux systémiques liés aux situations de violence. L'approche interdisciplinaire renforce ainsi la capacité d'action des intervenants, en les armant pour des interventions plus réfléchies et plus structurées.

« Aller à la rencontre de la famille avec, sur l'épaule, les avis de Madame X, Madame Y et des autres professionnels, ça nous donne les outils nécessaires. [...]. On se sent moins seul. En tant que délégué au service de l'Aide à la jeunesse, on se retrouve souvent seul face à des situations complexes, comme celles de violences conjugales ou de maltraitance. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.4.1.4 Un cadre de confiance

Des acteurs du réseau d'Aide aux victimes soulignent l'importance des relations interpersonnelles dans le cadre d'un processus de concertation. Ils constatent que la confiance est essentielle pour pouvoir échanger ouvertement sur les complexités des situations vécues par les victimes. En étant attentifs aux préoccupations et aux expériences des autres, les intervenants peuvent non seulement mieux comprendre les implications de leurs propres actions, mais aussi ajuster leurs stratégies en fonction des retours d'expérience.

« Quand on se trouve dans une situation de réseautage, je pense que le lien relationnel avec les personnes est essentiel. La confiance qui peut se créer grâce à une écoute active des réalités de terrain de chacun est essentielle. Cela permet de mieux comprendre ces fameux mandats et de réaliser, par exemple, que certaines actions pourraient poser problème. Ainsi, on peut s'adapter en conséquence. » (Secteur: Aide aux victimes).

4.4.1.5 Un cadre interdisciplinaire

Les intervenants reconnaissent que les situations critiques de violences au sein du couple ne peuvent pas être traitées isolément. L'interdépendance des enjeux rend essentielle une approche interdisciplinaire pour aborder efficacement chaque aspect de la situation.

« Il y a la violence conjugale, bien sûr, mais il y a aussi tout ce qui entoure cette situation : les difficultés de la mère, l'impact sur les enfants... Chaque problème est interconnecté. Chaque problème est interconnecté. Du coup, c'est vraiment utile d'avoir différents services comme l'Aide à la jeunesse, le service d'Aide aux victimes, les réseaux adultes, santé mentale, etc. C'est primordial de se réunir pour aborder la multiplicité des problématiques » (Secteur: Aide à la jeunesse).

Un constat commun est partagé par les professionnels de terrain : les violences au sein du couple nécessitent une intervention adaptée à leurs multiples dimensions. Une contribution spécifique est attendue de chaque intervenant, dans le respect des fonctions et des responsabilités qui lui sont attribuées. Les différentes dimensions de ces problématiques sont intégrées dans une démarche de concertation interdisciplinaire.

L'origine des violences conjugales, qui sont inacceptables, peut être expliquée, mais jamais excusée. Pour moi, elles sont dues à des facteurs multiples. Elles peuvent avoir des causes psychologiques, économiques, culturelles, etc. Cela signifie qu'il est essentiel d'adopter une approche interdisciplinaire pour bien comprendre et traiter ces situations. [...]. Les causes étant multiples, il faut des réponses multiples, donc des interventions de différents domaines. À ce niveau-là, je pense qu'il est effectivement très important d'adopter cette approche. C'est déjà en train de se faire. (Secteur: Maison de justice).

Pendant des décennies, la protection de la vie privée a été une priorité, souvent traduite par des règles strictes sur la confidentialité. Si ces précautions sont essentielles pour garantir les droits des individus, elles ont aussi conduit à un cloisonnement des services. Dans le contexte des violences dans le couple, ce cloisonnement semble freiner la capacité des acteurs à coordonner leurs efforts

face à des situations critiques qui nécessitent une approche globale. Certains intervenants sont favorables à cette culture de l'échange, car elle permet de renforcer la collaboration entre les différents acteurs tout en préservant les principes fondamentaux de confidentialité.

« On commence à aller vers un décroisement de l'information. Pendant trop d'années, on a mis l'accent sur le respect de la vie privée, et c'est important, bien sûr, avec des précautions. Mais on est resté dans un cadre très cloisonné, avec peu d'échanges entre les services psychosociaux, la justice, etc. Il faut bien sûr préserver certaines choses, mais je pense que, dans certaines situations, il est aussi important de pouvoir, à un moment donné, filtrer et partager certaines informations. » (Secteur: Maison de justice).

4.4.1.6 Un cadre d'initiatives collaboratives pour des actions rapides

En mobilisant les partenaires concernés, le processus concerté optimise considérablement les interventions. Par exemple, le contact régulier avec des refuges a permis d'identifier rapidement des places disponibles, tandis que la coordination avec d'autres services a rendu possible la mise en place d'un avocat pro deo. Ces actions, qui auraient été irréalisables pour une seule intervenante, montrent la valeur ajoutée d'une approche collective. Cela souligne également l'importance de structurer des cadres d'initiatives collaboratives qui vont au-delà de la simple juxtaposition des compétences : ils favorisent une intégration des ressources et des expertises dans une dynamique coordonnée.

« Le fait d'avoir mis tous les partenaires en contact a permis que l'on agisse plus rapidement. J'étais en contact avec des refuges régulièrement pour être informée des places disponibles. Comme j'étais aussi en contact avec d'autres services, ils ont pu mettre en place un avocat pro deo, chose que je n'aurais pas pu faire seule. Cela a permis à Madame de quitter le domicile et de se mettre en sécurité. » (Secteur : Centre de planning familial)

4.4.1.7 L'instauration d'un langage et d'une vision communs

Le recours à un langage commun permet de structurer les échanges entre les différents acteurs et d'assurer une meilleure coordination. En définissant des critères objectifs et partagés, les profes-

sionnels peuvent s'assurer qu'ils parlent "le même langage", ce qui facilite la communication, l'intégration des perspectives diverses et la mise en œuvre de décisions cohérentes. Ce processus participe à une approche interdisciplinaire et à une collaboration renforcée entre les acteurs.

« On aime bien savoir, au final, sur quelle base la criticité de la situation a été évaluée, sur quels fondements. Ça permet d'avoir un langage commun pendant les concertations : on est là parce que ces critères ont été remplis, et on avance dans cette direction » (Secteur : Maison de justice).

La présence du DIViCo, en tant que dispositif mobilisant une concertation d'experts formés, crée un espace de dialogue propice à l'écoute, à la compréhension et, idéalement, à l'harmonisation des positions divergentes. La valeur ajoutée de ce cadre réside dans sa capacité à promouvoir une convergence des perspectives et à élaborer une lecture commune des besoins ainsi que des réponses adaptées. Ce processus favorise l'élaboration d'un plan d'action collectif éclairé, tout en mettant en avant et en respectant l'expertise spécifique de chaque professionnel impliqué.

« J'ai trouvé ça intéressant, car la dame du SAJ et moi n'avions pas le même regard sur ce qu'il fallait proposer à la dame. Elle proposait plutôt un accueil femme avec enfants. Moi, je trouvais que cette mesure avait tendance à punir la mère. Je voulais qu'on éloigne Monsieur et qu'on le mette dans un autre domicile. On ne voyait pas les choses de la même manière, mais le DIViCo a permis de renvoyer la même idée. Je trouvais ça intéressant qu'il y ait ce tiers formé et puisse nous donner un avis ». (Secteur : soutien à la parentalité et à l'enfance)

4.4.1.8 Une personnalisation des liens

Le travail interdisciplinaire résultant de la concertation permet aussi d'humaniser les collaborations. En s'adressant à un professionnel spécifique plutôt qu'à un simple service, les acteurs soulignent l'importance de cette approche individualisée.

« La concertation a permis de créer un lien plus personnel avec les acteurs du réseau, de sorte qu'il ne s'agit plus simplement de transférer une patiente vers un service, mais bien de s'adresser à Mme Untel ou Mme Untelle. C'est un aspect qui me semble important. » (Secteur : soutien à la parentalité et à l'enfance)

4.4.1.9 Une mise en réseau entre professionnels

a) Une mutualisation des ressources

Les concertations du DIViCo assurent une synchronisation des pratiques de tous les acteurs, évitant ainsi de s'éparpiller dans des directions divergentes. Cette dynamique semble assurer la mutualisation des ressources et des informations, afin de répondre plus efficacement aux besoins des victimes.

« Le réseau se rencontre pour aller dans le même sens et ne pas partir dans toutes les directions. (...). Cela souligne l'importance d'une approche intégrée qui permet une mutualisation des ressources et des informations pour mieux répondre aux besoins des victimes. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

b) Une collaboration élargie et humaine

Le dispositif DIViCo ne se contente pas de faciliter la mise en réseau des acteurs de l'Aide aux victimes grâce à une meilleure compréhension des mandats et des fonctions des différents services, mais il élargit également les collaborations au-delà du cadre de DIViCo en y intégrant une dimension plus humaine.

« Le principe du réseautage, ça nous a permis de pouvoir mettre des noms sur des visages et de faciliter les échanges, même dans des situations où nous ne devrions pas forcément passer par la DIViCo. En ayant des explications claires sur les mandats de chaque intervenant, nous pouvons ainsi orienter des situations vers les prestataires adaptés, même en dehors du DIViCo, lorsque cela est nécessaire, par exemple vers les maisons de justice. » (Secteur: Aide aux victimes).

c) Un partage de responsabilité

La prise en charge des situations critiques de violence au sein du couple se révèle particulièrement difficile, surtout lorsque les intervenants sont contraints de travailler de manière isolée et de respecter strictement leurs mandats respectifs. Cette limitation entrave leur capacité à élaborer des réponses adaptées aux multiples facettes de ces situations, qui nécessitent souvent des interventions concertées.

C'est précisément dans ce contexte que le dispositif DIViCo apparaît comme un outil d'une grande utilité. Grâce à un plan d'action clairement défini, chaque acteur impliqué comprend son rôle et les moments opportuns pour intervenir, ce qui permet de structurer le suivi des victimes de manière beaucoup plus efficace.

"Seul, on s'épuise vite, surtout lorsque chacun agit de manière cloisonnée dans son propre mandat [...]. Les victimes expriment souvent un désir de changement, mais cette volonté peut faiblir et revenir plusieurs fois, ce qui rend l'accompagnement difficile. [...]. Quand on est seul, on ressent davantage le poids de la responsabilité et le risque de se remettre constamment en question est élevé, surtout en restant strictement dans un cadre précis, qui ne permet pas d'interventions extérieures. C'est là que la coordination entre différents acteurs devient un atout majeur : elle allège la charge en répartissant les responsabilités et en structurant un plan d'action où chacun a son rôle. » (Secteur: Aide aux victimes).

Ainsi, le dispositif ne se limite pas à la coordination des responsabilités ; il instaure également un cadre qui touche à plusieurs dimensions professionnelles, telles que l'épuisement et la solidarité entre les acteurs du réseau. Cette approche assure une réponse plus adéquate aux besoins des victimes, tout en contribuant à la prévention de l'épuisement professionnel au sein des équipes.

« Cela offre un suivi et une visibilité impossibles à obtenir en travaillant seul, ce qui sécurise les équipes et prévient l'épuisement. Beaucoup de services, confrontés à ces situations bien plus souvent, pourraient certainement témoigner de l'importance de cette approche collaborative, surtout lorsque les résultats espérés tardent à se concrétiser. » (Secteur: Aide aux victimes).

4.4.1.10 L'élaboration d'un plan d'action

a) Un objectif de mise en sécurité

Le plan d'action repose sur une stratégie centrée sur la protection des victimes et des enfants et auteurs confrontés aux violences, mettant l'accent sur leur intégration dans un réseau social de proximité pour atténuer les risques liés à l'isolement. Le réseau, qu'il soit primaire ou secondaire, constitue un pilier essentiel de sécurité, permettant d'intégrer des facteurs de protection dans des situations déjà critiques.

L'objectif était de mettre la dame dans sa famille pour s'assurer qu'il y ait des gens autour d'elle. Garder le contact, c'était le deuxième objectif. Je suis vigilante à ça. (Secteur : Soutien à la parentalité et à l'enfance)

a) Une démarche continue pour garantir la sécurité

L'élaboration d'un plan d'action qui assure la continuité après le mandat d'un intervenant associé à la situation procure un sentiment de satisfaction professionnelle et d'accomplissement, car cela permet de s'assurer que les actions engagées perdurent dans le temps.

« J'étais fière de voir qu'on avait pu élaborer un plan d'action à plus long terme que notre mandat, en redéfinissant le cadre pour clarifier qui fait quoi et à quel moment, avec la coordination du DIViCo comme point central ». (Secteur: Aide aux victimes).

b) Un soutien collaboratif pour contrer l'isolement

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action inscrit dans un dispositif collaboratif apparaissent essentielles pour renforcer à la fois la confiance et l'efficacité des professionnels, y compris dans des situations caractérisées par un isolement.

Même quand j'allais seule en visite, je me sentais soutenue derrière par tout un dispositif avec lequel j'allais échanger avec une experte externe. (Secteur : soutien à la parentalité et à l'enfance).

c) Une interdisciplinarité pour garantir la sécurité

L'efficacité du plan d'action du dispositif DIViCo pour assurer la sécurité des victimes de violence au sein du couple a été mise en avant par plusieurs professionnels. Ce plan repose sur une coordination entre différents intervenants et inclut des mesures concrètes adaptées à chaque situation spécifique de violence. Dans ce cas particulier, il s'agit notamment de l'implication de la police de proximité et de la mise en place d'appels de suivi réguliers. Conformément aux objectifs stratégiques du DIViCo, ce dispositif priorise la sécurité de la victime et de son entourage, en combinant une évaluation continue de la criticité avec une adaptation constante des mesures de protection. Le plan se distingue par sa capacité de réactivité, permettant aux intervenants d'ajuster leurs actions en temps réel en fonction des évolutions de la situation. Ainsi, si la victime reprend contact avec l'auteur, les mesures de protection sont immédiatement réajustées pour renforcer et garantir sa sécurité.

*« Le plan d'action a été efficace pour **la sécurité de la victime**. La sécurité implique plusieurs éléments, tels que l'optimisation de sa protection et la réduction de la dangerosité de sa situation. Concernant cette situation spécifique, toutes les actions prévues dans le cadre du plan d'action du DIViCo ont été mises en œuvre. Les retours que j'ai reçus indiquaient que l'étape finale concernait la police de proximité. La police s'est rendue chez la victime, qui a rappelé le SAPV deux jours plus tard pour informer qu'elle avait repris la relation avec son partenaire. [...] Quant aux mesures concrètes pour optimiser sa protection et diminuer la dangerosité, des rondes de la police ont été prévues pour surveiller la situation. De plus, la victime a indiqué que son partenaire était temporairement en Italie, ce qui nous a permis de mettre en place des appels de suivi via le service X ([structure de prise en charge pour les victimes de violences au sein du couple] pour assurer un contact régulier avec elle. » (Secteur: Aide aux victimes).*

La mise en place d'un plan d'action réunissant des acteurs aux mandats spécifiques permet d'assurer un suivi plus durable des situations critiques. Cette coordination rassure les équipes, qui savent qu'un relais est prévu pour maintenir l'accompagnement au-delà de leur propre mandat.

"Tu vois, en respectant les mandats de chacun, on obtient des suivis plus longs que ce que nous pourrions faire seuls. C'est rassurant pour l'équipe de le savoir. » (Secteur: Aide aux victimes).

Les retours des participants à l'étude montrent que le dispositif DIViCo, conçu spécifiquement pour répondre aux défis que représente la sécurité des situations critiques de violences dans le couple, semble particulièrement prometteur face à ces enjeux. Les acteurs du réseau d'Aide aux victimes soulignent l'importance de son approche interdisciplinaire, qui permet d'adresser de manière plus globale les divers besoins des personnes affectées par ce type de violence. En effet, les violences subies par les victimes impactent non seulement leur santé mentale, mais également leur sécurité financière, leur accès au logement et leur vie sociale. En intégrant des compétences et mandats variés dans un cadre coordonné, le dispositif DIViCo s'efforce ainsi de dépasser les interventions fragmentées et d'offrir un accompagnement mieux adapté aux spécificités des situations de violence et à la mise en sécurité des personnes.

« C'est encore assez récent, mais on voit bien la force de mobilisation de chaque acteur face à un cas. Pour moi, le phénomène des violences conjugales est un sujet qui nécessite la coordination de différents acteurs issus de disciplines variées. C'est un phénomène qui touche à de nombreux aspects de la vie d'une personne : financier, logement, sexualité, suivi psychologique. Aucun organisme ne peut gérer tous ces aspects à lui seul. » (Secteur: Aide aux victimes).

La collaboration entre divers secteurs semble dépasser les limites des interventions cloisonnées, en réunissant des compétences et des mandats variés au sein d'un cadre d'action partagé.

« Le fait que chaque acteur ait son propre mandat, mais qu'une coordination soit possible – notamment avec des partenaires comme le SAPV en sécurité et prévention – renforce vraiment l'efficacité de ce type de projet. » (Secteur: Aide aux victimes).

d) Une visibilité des situations de violence au sein du couple

L'élaboration d'un plan d'action réunissant plusieurs acteurs garantit une visibilité des cas de violences pris en charge.

« Grâce au plan d'action, il y a une visibilité autour de la situation de la victime par les différents acteurs de la concertation. » (Secteur: Aide aux victimes).

POINTS ESSENTIELS DE LA PHASE DE CONCERTATION

CONTRIBUTIONS PRINCIPALES D'UNE CONCERTATION INTERDISCIPLINAIRE

1. Un espace de bienveillance

- ✓ Climat propice à l'écoute, au respect et à la confiance mutuelle entre les intervenants.
- ✓ Absence de jugement, favorisant l'engagement et l'échange d'idées.

2. Un espace d'apprentissage

- ✓ Décloisonnement des connaissances entre institutions et hiérarchies.
- ✓ Partage de pratiques et outils, offrant un soutien face aux situations critiques, notamment juridiques.
- ✓ Renforcement de la confiance professionnelle par un cadre collaboratif.

3. Un cadre de soutien mutuel

- ✓ Mutualisation des savoirs et expériences, réduisant l'isolement des professionnels.
- ✓ Développement d'interventions réfléchies et structurées grâce à l'expertise partagée.

4. Un cadre de confiance interpersonnelle

- ✓ Échanges ouverts facilités par des relations de confiance.
- ✓ Adaptation des actions en fonction des retours d'expérience et des préoccupations de chacun.

5. Un cadre interdisciplinaire

- ✓ Coordination essentielle pour traiter la multiplicité des dimensions des violences au sein du couple ;
- ✓ Collaboration entre divers secteurs (Aide à la jeunesse, justice, santé mentale, etc.).
- ✓ Décloisonnement des services tout en respectant la confidentialité.

6. Un cadre d'initiatives collaboratives pour des actions rapides

- ✓ Mobilisation efficace des ressources pour des solutions immédiates (ex. places en refuges, avocats pro deo).
- ✓ Synergie des compétences pour des interventions globales et rapides.

7. L'instauration d'un langage et d'une vision communs

- ✓ Adoption de critères partagés pour structurer les échanges.
- ✓ Favorise la compréhension mutuelle et l'élaboration de décisions cohérentes.

8. Une personnalisation des liens entre professionnels

- ✓ Renforcement des relations interpersonnelles au-delà des institutions.
- ✓ Humanisation des collaborations, facilitant les échanges et les transferts de responsabilités.

9. Un travail interdisciplinaire

- ✓ Coordination pour répondre efficacement aux besoins des victimes.
- ✓ Élargissement des collaborations au-delà du cadre formel.
- ✓ Répartition des rôles pour alléger la charge individuelle et éviter l'épuisement.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION COLLECTIF ET DURABLE

1. Un objectif de mise en sécurité

- ✓ Priorité donnée à l'intégration des victimes dans des réseaux sociaux de proximité pour réduire les risques.
- ✓ Stratégies visant à protéger et soutenir les victimes à long terme.

2. Une démarche continue pour garantir la sécurité

- ✓ Suivi coordonné pour maintenir les actions après le mandat des intervenants.
- ✓ Sentiment de satisfaction professionnelle grâce à une approche durable.

3. Un soutien collaboratif pour contrer l'isolement

- ✓ Renforcement de la confiance professionnelle et efficacité grâce à un dispositif collaboratif.

4. Une interdisciplinarité pour une réponse efficace

- ✓ Coordination intersectorielle pour adapter les mesures de sécurité en temps réel.
- ✓ Évaluation continue des situations et ajustement des actions pour garantir la sécurité des victimes et de l'entourage.

4.4.2 Les défis liés à la concertation

4.4.2.1 *Le respect du rythme de la victime*

La difficulté d'intervenir dans des situations de violence peut être appréhendée en se basant sur les dimensions relationnelles et éthiques de l'intervention. En respectant les besoins de la victime, un climat de confiance s'instaure, ce qui garantit une prise en charge respectueuse et adaptée au rythme de la personne concernée. En même temps, la priorité de la mise en sécurité des proches et l'inquiétude des intervenants peuvent parfois entrer en conflit avec le besoin de respecter le rythme de la victime. Cette dynamique soulève des enjeux éthiques dans l'intervention, où il est essentiel de naviguer entre le respect des souhaits des victimes, leur protection et celle de leurs proches.

« Nous n'avons pas voulu aller plus vite que la musique. Il était important de respecter le rythme de la victime, mais il fallait aussi garder en tête que la sécurité des enfants restait prioritaire. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.4.2.2 Le consentement de la victime

La construction d'une relation de confiance basée sur le consentement et l'autonomie de la victime est au cœur de toute intervention. La protection de la victime, qui peut être compromise par une situation critique, nécessite une évaluation des risques et une adaptation constante des stratégies d'intervention aux besoins et rythmes de la victime. Dans ce contexte, la concertation demande un processus de co-construction, plaçant la protection et la sécurité de la victime et de ses proches au cœur de chaque intervention.

« J'avais demandé l'accord de la maman pour voir si elle souhaitait être là ou non. Elle m'a dit qu'elle n'avait pas besoin d'aide, mais si je ressentais le besoin de trouver de l'aide quelque part, elle était d'accord que je puisse échanger avec des professionnels au sujet de sa situation. (...) l'important était d'aller au rythme de la victime et de la soutenir (...) » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.4.2.3 Le pouvoir d'agir de la victime

Pour assurer le lancement du dispositif DIViCo et garantir son bon fonctionnement, il semble essentiel que l'intervention repose sur le respect de l'autonomie et la co-construction de solutions avec la victime. Cette approche s'inscrit dans une démarche éthique qui vise à offrir à la personne un cadre où elle peut redevenir pleinement actrice de son propre parcours de mise en sécurité. Le respect du rythme de la victime est essentiel dans ce processus, car il constitue une condition indispensable pour lui permettre de retrouver de manière durable son pouvoir d'agir.

« Le principal aspect, c'était de respecter le rythme de la victime, sans la déposséder de son pouvoir d'agir. Il était important de ne pas faire les choses à sa place, mais de l'aider à prendre des décisions pour elle-même et pour ses enfants, sans qu'elle ne se sente une nouvelle fois dépossédée ou victime d'un processus qui la dépasse. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

4.4.2.4 L'engagement des victimes

Certaines difficultés, évoquées dans des témoignages, se manifestent dans la gestion des situations de violence au sein du couple, mais elles ne sont pas intrinsèquement liées au dispositif lui-même. En effet, l'un des principaux obstacles réside dans l'établissement d'un lien de confiance avec les femmes victimes, qui sont souvent réticentes à accepter de l'aide. Les victimes peuvent éprouver des réticences face à des formes d'assistance qu'elles perçoivent comme autoritaires ou intrusives. Ainsi, l'efficacité du dispositif dépend en grande partie de la volonté des personnes à protéger d'être actrices de l'aide qui leur est proposée.

« Le principal défi est de créer du lien avec les femmes victimes, de les faire adhérer à l'aide proposée. Ce n'est pas toujours évident, surtout quand la demande vient du parquet. » (Secteur: Aide à la jeunesse)

4.4.2.5 Le délai urgent de la concertation

a) Un temps nécessaire à la concertation

La tension entre l'urgence d'agir à une situation critique de violence et la nécessité d'une préparation adéquate constitue un défi récurrent dans les processus de concertation. Ce conflit de temporalités, en raison de la criticité des situations traitées, complique parfois la collecte des informations nécessaires. Par ailleurs, certains services, considérant le délai imposé par le DIViCo comme trop court, estiment qu'un délai de préavis plus long serait nécessaire pour se positionner de manière plus efficace sur le cas étudié.

« Avant la mise en place de la procédure DIViCo, nous avons souvent été sollicités dans l'urgence. Bien que nous comprenions que certaines situations nécessitent une intervention rapide, il est important de noter qu'avec notre réglementation actuelle, un délai minimal de 14 jours est requis pour nous permettre de nous préparer correctement. Or, dans notre expérience passée, les demandes d'intervention nous parvenaient souvent avec un préavis de seulement 3 jours. Cela signifiait qu'il nous fallait mobiliser l'assistance judiciaire dans des délais extrêmement courts et obtenir des informations en urgence, ce qui n'est pas idéal pour un accompagnement efficace. » (Secteur : Maison de justice)

4.4.3 Une définition formelle des objectifs de la concertation

En lien avec la nécessité d'un délai minimum de préparation, il apparaît essentiel de formaliser davantage les objectifs des concertations. Cela permettrait à l'expert sollicité de mieux définir son rôle au sein du processus. Une évaluation préalable de ces objectifs pourrait également les aider à anticiper les impacts de leur intervention.

« Je pense que recevoir les objectifs de la concertation de cas en amont est essentiel. Cela nous permettrait de déterminer la pertinence de notre présence et la plus-value de notre intervention. Actuellement, notre note de service prévoit que ces objectifs soient transmis avant la réunion, mais cela n'a pas toujours été le cas ou du moins très furtivement, notamment lors des premières phases de lancement de DIViCo, où nous étions en phase de test ». (Secteur : Maison de justice)

4.4.3.1 La gestion de l'information dans le cadre des concertations de cas

Si l'émotion face à des situations inquiétantes peut inciter au partage d'informations sensibles, cela peut compromettre la confidentialité et détourner l'objectif principal, centré sur la sécurité de la victime et de ses proches. Une définition claire des objectifs et une stricte limitation des échanges aux aspects pertinents sont indispensables pour garantir l'éthique de l'intervention. Cette dynamique met en lumière le rôle crucial du dispositif DIViCo dans la sensibilisation au respect du secret professionnel.

« Les intervenants sont très soucieux du secret professionnel. Quand on se retrouve en concertation à parler de situations humaines aussi dramatiques, il y a une empathie qui fait qu'on a envie de tout partager. C'est pour ça qu'il faut bien être au clair par rapport aux objectifs de la concertation, et se limiter aux aspects circonscrits à la sécurité de la victime ». (Secteur : Centre public d'action sociale)

Par ailleurs, la gestion de l'information au sein des structures constitue un enjeu essentiel pour certains professionnels participants au DIViCo, tels que les assistants de justice placés sous l'autorité d'une instance mandante. Ces derniers doivent jongler entre des obligations de confidentialité envers les bénéficiaires et une exigence de transparence vis-à-vis des autorités mandantes. Contrairement à d'autres métiers soumis à un secret professionnel strict, ces acteurs sont parfois tenus de

transmettre des informations importantes à l'autorité qui les mandate. Cette spécificité, bien qu'intégrée à leur rôle, exige une gestion anticipée de l'information pour éviter un partage susceptible de compromettre la collaboration ou la confiance entre les parties. Pour ces acteurs, il semble important de formaliser les processus internes de gestion de l'information, d'établir des lignes directrices claires et partagées, et de sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans les concertations à leurs responsabilités respectives.

« Alors, pour nous, l'enjeu principal, c'est vraiment la gestion de l'information, tant à l'intérieur de notre équipe qu'avec les autorités mandantes. Quand un assistant de justice participe à une concertation, il reçoit des infos dans le cadre de son mandat. Mais voilà, il faut savoir ce qu'il en fait, parce qu'il y a cette question du secret professionnel qui se pose. Contrairement à d'autres professionnels, l'assistant de justice n'est pas soumis au secret professionnel vis-à-vis de l'autorité mandante. Ce qui veut dire qu'il doit pouvoir transmettre les informations importantes à l'autorité qui l'a mandaté, sans que ce soit un problème. Mais pour ça, il faut que tout soit bien clair dès le départ, que tout soit bien défini, pour éviter toute confusion. Sinon, ça peut vraiment créer des malentendus, et ce n'est pas le but » (Secteur : Maison de justice)

4.4.3.2 La multiplicité des contacts auprès des victimes

Bien qu'un atout majeur pour une approche globale et coordonnée, le caractère interdisciplinaire du DIViCo peut générer une multitude de contacts pour les victimes. En effet, la convergence de plusieurs services autour d'une victime peut entraîner des contacts répétés, voire redondants, pour obtenir des informations en vue de la concertation. Cette situation nécessite une harmonisation des procédures d'intervention et de communication entre les différents acteurs.

« Dans ces contextes d'urgence, plusieurs services tentent de contacter la victime simultanément, ce qui crée de la confusion. La victime reçoit alors de nombreuses offres d'aide et de service en peu de temps, sans toujours savoir à qui s'adresser. En temps normal déjà, il est difficile pour une victime de s'orienter parmi les différentes propositions d'aide. Ce manque de coordination a entraîné des sollicitations répétées et non structurées, rendant la situation difficile à gérer pour les victimes. » (Secteur : Maison de justice)

4.4.3.3 L'articulation des informations entre les volets auteur et victime

Le cloisonnement entre la prise en charge des auteurs et celle des victimes, bien qu'il réponde à un impératif de sécurité et de confidentialité, montre ses limites dans les contextes de concertation où les deux parties sont présentes.

« Dans une des concertations, les deux volets – auteur et victime – étaient présents, nécessitant des échanges d'informations délicats. Étant donné que la prise en charge des auteurs est, dans notre institution, cloisonnée de celle des victimes, il a fallu des précautions supplémentaires pour décider quelles informations devaient être transmises, et sous quelles conditions, pour préserver l'intégrité et la sécurité de chaque partie. L'évaluation de ces transferts d'informations, supervisée par la hiérarchie, nécessite une meilleure clarification pour que toutes les parties soient à l'aise avec le processus et ses implications. » (Secteur : Maison de justice)

POINTS ESSENTIELS DES DÉFIS DE LA PHASE CONCERTATION

1. Le respect du rythme de la victime

Une approche centrée sur l'éthique et la relation :

- ✓ Respect du rythme de la victime pour créer un climat de confiance propice à une prise en charge adaptée.
- ✓ Prise en compte des besoins et priorités de la victime tout en assurant la sécurité des proches, notamment des enfants, face à des situations critiques.
- ✓ Arbitrage délicat entre respect du rythme et gestion des priorités sécuritaires, posant des enjeux éthiques dans l'intervention.

2. Le consentement de la victime

Une intervention basée sur l'autonomie et la confiance :

- ✓ Co-construction des solutions avec la victime pour garantir son implication et respecter ses choix.
- ✓ Évaluation constante des risques pour ajuster les stratégies d'intervention.
- ✓ Importance d'obtenir le consentement explicite pour échanger des informations, tout en respectant les besoins de soutien.

3. Le pouvoir d’agir de la victime

Une éthique de l’autonomie et de l’empowerment :

- ✓ Favoriser l’autonomisation des victimes pour qu’elles redeviennent actrices de leur mise en sécurité.
- ✓ Respecter leur rythme tout en leur offrant les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, sans les déposséder de leur pouvoir d’agir.

4. L’engagement des victimes

Obstacles à l’adhésion aux dispositifs :

- ✓ Difficulté à établir un lien de confiance, notamment lorsque l’aide est perçue comme autoritaire ou intrusive.
- ✓ La réussite de l’intervention repose sur l’engagement actif des victimes à devenir co-actrices de leur processus d’aide.

5. Le délai urgent de la concertation

Gestion des temporalités dans des contextes critiques :

- ✓ Concilier l’urgence d’agir avec la nécessité de bien préparer les interventions.
- ✓ Besoin d’un délai raisonnable (ex. 14 jours) pour garantir l’efficacité des services et éviter une gestion précipitée.
- ✓ Clarifier les attentes des concertations en amont pour permettre une meilleure anticipation par les professionnels.

6. La gestion de l’information dans les concertations

Confidentialité et partage d’informations :

- ✓ Importance de limiter le partage aux éléments essentiels pour protéger la sécurité et la vie privée des victimes.
- ✓ Sensibilisation des intervenants au secret professionnel et formalisation des processus de gestion de l’information.
- ✓ Défi spécifique pour les assistants de justice, tenus de transmettre certaines informations aux autorités mandantes.

7. La multiplicité des contacts auprès des victimes

Coordination des intervenants :

- ✓ Risque de confusion pour les victimes face à des contacts répétés et redondants.
- ✓ Besoin d'une harmonisation des interventions pour réduire les sollicitations inutiles et favoriser une approche cohérente.

8. Articulation des informations entre volets auteur et victime

Gestion délicate des informations :

- ✓ Cloisonnement nécessaire entre la prise en charge des auteurs et celle des victimes pour garantir la confidentialité et la sécurité.
- ✓ Besoin de précautions supplémentaires pour évaluer les informations à transmettre et éviter les malentendus.

4.5 La phase post-concertation

4.5.1 La contribution de la phase post-concertation

4.5.1.1 Une continuité dans l'accompagnement

La continuité dans l'accompagnement est essentielle pour le succès des interventions. La coordination du dispositif permet de maintenir un lien étroit avec le professionnel ayant fait appel à celui-ci, facilitant ainsi l'accès aux informations nécessaires pour suivre l'évolution de la situation. Cette approche s'avère particulièrement utile lorsque les intervenants sont engagés dans d'autres missions connexes, ce qui pourrait les amener à perdre de vue la situation en question.

« Oui, le fait qu'elle reprenne contact, qu'elle ne lâche pas l'affaire, quoi, parce que moi, je suis prise dans la situation tous les jours. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

Le rôle de la coordination se manifeste également par la création d'un cadre organisationnel propice à l'action continue. Comme en témoigne le fait de rappeler que les situations ne sont pas laissées en suspens, l'intervention coordonnée crée une continuité dans le traitement des cas, ce qui renforce l'engagement des acteurs concernés.

« Le fait de savoir qu'il y a quelqu'un qui se préoccupe du suivi aide beaucoup à poursuivre ce qui a été engagé. ...le fait qu'elle me rappelle qu'elle ne laissait pas

les choses en l'état, qu'elle organisait des réunions, cela me permettait de continuer à avancer dans la situation. » (Secteur: Aide à la jeunesse).

La confirmation d'un suivi individualisé, apportée par l'appel de la coordinatrice du DIViCo, souligne la valeur ajoutée de ce dispositif. En assurant un accompagnement personnalisé et attentif, le DIViCo contribue à renforcer la confiance des professionnels et à optimiser les interventions.

« Ce qui m'a vraiment marqué, c'est de recevoir un appel de la coordinatrice du DIViCo pour me confirmer qu'il y avait bien un suivi individualisé. Cela m'a rassuré de voir qu'elle n'était pas submergée par des centaines de cas et qu'elle pouvait réellement suivre chaque plan d'action. Cette première expérience m'a montré l'importance de déléguer la coordination à une personne plus libre de gérer l'ensemble de la situation. » (Secteur: Aide aux victimes).

D'autres expériences dans la prise en charge des victimes montrent que ce dispositif repose sur une conception de la protection intégrant continuité et coopération interinstitutionnelle. De fait, la fin du mandat d'une instance s'accompagne d'une transition vers d'autres partenaires engagés, assurant ainsi une continuité des mesures de sécurité pour les victimes, enfants, auteurs et leur entourage. Ce passage de relais renforce la confiance des intervenants initiaux, qui voient leur mandat s'achever en sachant que chaque étape du processus est pensée pour non seulement maintenir, mais aussi intensifier le soutien initial. En somme, chaque intervention s'inscrit dans un réseau de soutien, conçu pour offrir un accompagnement personnalisé et évolutif, répondant aux besoins des victimes, enfants et auteurs tout au long de leur parcours.

« Dans la continuité du suivi, une fois que notre mandat est terminé, on savait que d'autres instances allaient prendre le relai et donc on a pu mettre en place une proximité de quartier avec la police qui pouvait aller prendre des nouvelles. Ça c'est intéressant, car quand notre mandat s'arrête, on savait qu'il y avait un relai garanti pour la sécurité de la victime. » (Secteur: Aide aux victimes).

4.5.1.2 Une synchronisation des actions

Avant l'instauration de la concertation, les acteurs intervenaient de manière isolée ou en réseau, mais chaque instance suivait ses propres procédures et rythmes d'intervention. Bien que cette segmentation soit adaptée aux missions spécifiques de chaque organisme, elle exposait les victimes à un risque de sollicitations fréquentes et peu coordonnées. Le DIViCo s'intègre dans un réseau déjà fonctionnel à Liège, où la concertation a permis de mieux synchroniser les actions, limitant les redondances et renforçant l'efficacité globale du soutien. Désormais, chaque institution peut remplir son mandat tout en contribuant à un suivi collectif et coordonné.

Avant la concertation, tout était saucissonné chacun dans notre coin. Après la concertation, au niveau du Cpvcs, notre mandat permet un appel une fois/semaine. Derrière le X [une institution de soutien pour les victimes de violences intrafamilial] faisait aussi ses appels de suivi par rapport à leur situation sur leur mandat. La concertation a permis qu'on s'équilibre. Ça a permis d'espacer aussi un peu en fonction de nos mandats à chacun qu'on recontacte la victime pas le même jour » (Secteur: Aide aux victimes).

4.5.1.3 Une centralisation de données

Une centralisation des informations s'avère être un gain de sécurité tant pour les victimes, enfants et auteurs que pour les intervenants. En centralisant les données et en les « dispatchant » par la suite, les professionnels peuvent maintenir une vue d'ensemble sur chaque situation, ce qui semble nécessaire pour appréhender les situations critiques de violences dans le couple. Ainsi, cette approche aide à éviter les pertes d'informations et permet d'assurer une continuité dans le suivi des victimes, favorisant ainsi des réponses plus adaptées et pertinentes. La nécessité d'un dispositif comme le DIViCo est justifiée ici par la nature récurrente des violences au sein du couple : en centralisant des informations fiables et actualisées, cela permet d'améliorer la sécurité des personnes et d'optimiser les interventions des professionnels.

Pour moi, le DIViCo est avant tout un outil de centralisation. La coordination nous rappelait pour centraliser les données et les dispatcher par la suite [...]. Cela permet de garder une vue d'ensemble sur chaque situation. C'est un gain de sécurité pour

nous, car les violences sexuelles et conjugales sont chroniques, et nous sommes susceptibles de recevoir plusieurs fois les mêmes situations. (Secteur: Aide aux victimes).

POINTS ESSENTIELS DE LA PHASE POST-CONCERTATION

1. Une continuité dans l'accompagnement

- ✓ Maintenir un lien avec le professionnel ayant initié l'intervention pour suivre l'évolution du cas.
- ✓ Assurer un cadre organisationnel structuré pour éviter que les situations restent en suspens.
- ✓ Garantir un suivi individualisé et adapté à chaque victime.
- ✓ Prévoir une transition fluide entre les instances en fin de mandat pour assurer une continuité des mesures.
- ✓ Intégrer chaque intervention dans un réseau de soutien pour une prise en charge personnalisée et évolutive.

2. Une synchronisation des actions

- ✓ Coordonner les actions des institutions pour réduire les interventions redondantes auprès des victimes.
- ✓ Adapter les actions aux mandats spécifiques de chaque institution tout en participant à un suivi collectif.
- ✓ Éviter la segmentation des interventions et harmoniser les efforts entre les acteurs.

3. Une centralisation des données

- ✓ Centraliser les informations liées aux situations pour assurer une vue d'ensemble et une compréhension approfondie.
- ✓ Prévenir les pertes d'informations et garantir une continuité dans le suivi des victimes.
- ✓ Optimiser la sécurité des victimes grâce à des données fiables et actualisées.
- ✓ Utiliser la centralisation pour redistribuer les informations de manière cohérente et ciblée.
- ✓ S'appuyer sur une base de données pour des réponses mieux adaptées et pertinentes.

4.5.2 Les défis de la phase post-concertation

4.5.2.1 Une automatisation d'un suivi après les concertations de cas

Bien que les concertations autour des situations aient permis des échanges significatifs et l'élaboration de plans d'action, l'absence de suivi systématique de leur mise en œuvre crée une zone de flou.

« Une clôture officielle du dossier serait nécessaire. Dire clairement : “Ce dossier est clos pour le moment” permettrait de dissiper le flou autour de la situation. »
(Secteur : centre de planning familial)

Tandis que les intervenants à l'origine de l'activation du dispositif bénéficient d'un suivi plus régulier de la situation, les autres participants se trouvent dans une position d'incertitude quant à l'efficacité réelle des mesures décidées et à l'utilisation des informations partagées. Cette absence de visibilité limite leur capacité à mesurer l'impact des concertations et à en tirer des enseignements pour améliorer les pratiques futures.

« Dans les quatre situations rencontrées, la concertation de cas a permis un échange d'informations et la mise en place d'un plan d'action. Cependant, nous n'avons pas pu bénéficier d'un suivi postérieur concernant l'application du plan d'action ou l'utilisation des informations échangées, ce qui limite notre visibilité sur l'impact de notre travail et l'efficacité du processus global. » (Secteur : Maison de justice)

Remarques

Au cours de l'étude, l'équipe du DIViCo a progressivement mis en place un suivi automatisé par mail, intégrant l'ensemble des acteurs impliqués dans la concertation. Il est également désormais possible d'organiser une deuxième concertation, pour faire le suivi du plan d'action.

4.5.2.2 Une gestion de l'information avec les partenaires externes

La gestion de l'information dans un contexte interdépendant pose de nombreux défis. La complexité des interactions entre les différents partenaires d'une administration, associée à la nécessité de ga-

rantir la confidentialité des données, rend la mise en place de mécanismes de régulation particulièrement délicate. Il s'agit de trouver un équilibre entre la nécessité de partager l'information pour favoriser la collaboration et le devoir de protéger les données sensibles.

« La dépendance vis-à-vis de partenaires externes impose une gestion stricte de l'information, car bien que ces services soient subventionnés et agréés par l'administration générale, il est essentiel de repenser la communication pour préserver la cohésion tout en respectant les limites de confidentialité. (Secteur : Maison de justice) »

POINTS ESSENTIELS SUR LES DÉFIS DE LA PHASE POST-CONCERTATION

1. Une automatisation d'un suivi après les concertations de cas

- ✓ Mettre en place un système de suivi systématique des plans d'action post-concertation.
- ✓ Instaurer une clôture officielle des dossiers pour dissiper le flou autour des situations en suspens.
- ✓ Garantir la visibilité de tous les participants sur l'application des mesures décidées.
- ✓ Fournir des retours sur l'impact et l'efficacité des concertations pour améliorer les pratiques futures.
- ✓ Exploiter des outils comme une chaîne mail pour centraliser les informations sur les situations critiques et leur état d'avancement < déjà mis en place.

2. Une gestion de l'information avec les partenaires externes

- ✓ Maintenir un équilibre entre le partage d'informations pour favoriser la collaboration et la protection des données sensibles.
- ✓ Respecter les règles de confidentialité tout en facilitant la coordination entre partenaires.
- ✓ Repenser la communication avec les partenaires externes pour garantir une cohésion optimale et une gestion efficace des interactions interdépendantes.
- ✓ Assurer que les partenaires respectent les normes de confidentialité imposées par l'administration générale.

4.6 Une adaptation de l'organisation interne des services du réseau

4.6.1 Intégration du DIViCo dans la pratique quotidienne

Plusieurs services mettent en évidence la nécessité de réorganiser leur mode de fonctionnement habituel suite à la mise en œuvre du dispositif DIViCo. En effet, cela se traduit par l'établissement d'une base de données, appelée DIViCo, qui s'intègre désormais dans leurs pratiques quotidiennes afin de centraliser les informations sur les patientes. L'objectif principal de cette initiative est de porter une attention particulière aux cas spécifiques des patientes inscrites dans cette base, ce qui leur permet de suivre de l'évolution de chaque situation. Cette démarche semble nécessaire, surtout en cas de besoin de réactivation des mesures de sécurité lorsque des patientes reviennent vers le service car les facteurs de risque de la situation sont réactivés ou les facteurs de protection ne sont plus opérants. Ainsi, la réorganisation des pratiques au sein des services montre la façon dont le DIViCo incite à repenser la prise en charge des victimes et à réadapter les méthodes d'intervention.

« Nous avons établi une base de données DIViCo. Nous savons qu'il y a telle ou telle patiente qui y est inscrite. C'est ce que nous faisons si elles reviennent, ou pas, pour sensibiliser nos équipes au suivi en dehors du mandat. Nous en avons besoin pour la réactivation d'autres mises en sécurité à d'autres moments où elles se présentent pour des faits similaires. [...] Ainsi, nous avons vraiment développé ces réflexes : « ah oui, cas DIViCo ». Cela résonne fortement dans nos pratiques d'équipe. » (Sec-teur: Aide aux victimes)

4.6.2 L'intégration de la victime dans le travail avec les auteurs de violences

Certains intervenants en charge des auteurs de violence traitent de l'importance de prendre en compte la victime dans le cadre de leurs missions. Dans ce contexte, il semble essentiel de considérer la situation de la victime lors de l'accompagnement de l'auteur, sans pour autant exposer des informations sensibles. L'activation de dispositifs comme le DIViCo facilite le partage d'informations essentielles concernant la victime, tout en assurant sa protection et en évitant toute forme de renforcement du pouvoir ou du contrôle de l'auteur sur elle.

« Pour les professionnels qui travaillent avec les auteurs. Quelle est finalement la place de la victime ? Je pense que nous commençons de plus en plus à nous en occuper, et c'est une bonne chose, sans toutefois entrer dans des processus de médiation, mais simplement en prenant en compte leur situation. Et donc l'activation du

DIViCo par exemple, l'auteur n'est pas présent, mais il peut avoir des basculements d'infos. On peut redonner de la place à la victime, que ce soit dans les cas de violences conjugales ou d'autres types de violences, vis-à-vis de l'auteur. [...] Bien sûr, cela ne signifie pas donner des informations sensibles [...]. Il ne faut évidemment pas venir renforcer le contrôle de l'auteur ou alimenter son processus de domination sur la victime. Donc, il y a une véritable évaluation à faire, mais je pense qu'inclure la victime dans le travail avec l'auteur est essentiel. Dans ce cadre, le DIVICO peut vraiment contribuer à ce processus. » (Secteur : Maison de justice)

4.7 Les précautions à prendre face à l'activation du DIViCo

4.7.1 L'autonomie professionnelle face aux priorités multiples

Certains professionnels soulèvent l'enjeu de l'équilibre entre les priorités du dispositif DIViCo et celles d'autres situations critiques, mettant en évidence l'importance de l'autonomie décisionnelle des intervenants. Ils soulignent la nécessité de pouvoir évaluer l'urgence d'une situation en fonction de leur expertise et du contexte spécifique de leur service, sans être soumis à des pressions externes. Cette autonomie est essentielle pour préserver la qualité et l'efficacité des interventions, garantissant que les décisions prises répondent aux besoins réels des victimes et des situations, qu'elles relèvent ou non du dispositif DIViCo.

« Les situations du DIViCo ne doivent pas être priorisées par rapport à d'autres situations tout aussi urgentes, mais qui ne sont pas des situations DIViCo. Il est donc important de laisser les services décider s'ils priorisent ou non la situation, et de laisser la possibilité aux professionnels de se positionner par rapport au cas en question. On ne doit pas se sentir obligé d'adhérer à la mise en place d'une concertation urgente et à l'élaboration d'un plan d'action dans un délai très court, alors que l'on considère que d'autres situations de notre propre service mériteraient plus d'attention. » (Secteur : Service d'assistance policière aux victimes)

4.7.2 Des attentes mesurées

Bien que l'interdisciplinarité constitue une force majeure du dispositif, elle ne garantit pas une augmentation immédiate ou suffisante des ressources disponibles, en particulier en matière de logement. Cette observation incite à une réflexion critique sur les attentes placées dans le dispositif : il est essentiel de ne pas supposer que la seule coordination entre services puisse résoudre des

problèmes structurels. Elle invite plutôt à développer des solutions concrètes et durables, notamment par le renforcement des capacités d'hébergement ou la mise en place d'alternatives, pour répondre efficacement aux besoins des victimes.

« Le défi, c'est souvent le manque d'hébergements. Je dis souvent ce n'est pas parce que ce dispositif interdisciplinaire existe, qu'on aura plus d'alternatives à proposer. Il faut être vigilant à ça » (Secteur : Centre public d'action sociale)

4.8 Les précautions à prendre face à la problématique des violences au sein du couple

4.8.1 L'importance d'une relation de confiance

Le DIViCo s'inscrit dans une réflexion centrée sur l'importance d'un travail de proximité, fondé sur des relations de confiance entre les professionnels et les personnes concernées. Ce dispositif montre que l'efficacité des interventions repose sur un équilibre entre plusieurs enjeux liés aux conditions d'emprise vécues par les victimes : l'adhésion des parties impliquées, le respect du rythme et des besoins individuels, et les impératifs de sécurité.

« L'emprise, c'est complexe. Il y a tout un travail de fond à faire. Ce qu'on essaie de faire, c'est d'établir la relation de confiance avec les parents [...]. Les femmes ont peur de parler. On leur dit d'aller au moins chez le médecin en cas de coups, pour le dossier. Mais, elles ne l'ont fait pas toujours. » (Secteur : Santé reproductive et éducation à la sexualité)

4.8.2 L'harmonisation du travail social et mesure judiciaire

Le décalage temporel et opérationnel entre les interventions sociales et les mesures judiciaires montre une faille préoccupante dans la prise en charge des victimes. Alors que le travail social, souvent en première ligne, s'efforce d'assurer la sécurité immédiate des victimes, il se heurte à un "vide opérationnel" où l'absence ou le retard des décisions judiciaires peut aggraver les risques. Ce laps de temps, durant lequel l'auteur des faits reste une menace potentielle, augmente la criticité d'une situation.

« Le travail social et judiciaire sont en décalage. On doit nous assurer une sécurité de la victime, alors que l’auteur des faits ... Tant que les mesures judiciaires ne sont pas prises, il y a un vide et un laps de temps où la situation peut dégénérer à n’importe quel moment » (Secteur : Centre public d’action sociale)

4.8.3 La transparence et la communication comme piliers du soutien

Le processus de concertation instauré par le dispositif DIViCo ne doit pas se réduire à un espace exclusivement réservé aux professionnels. Il doit s’inscrire dans une démarche intégrée, où la victime ou l’auteur, même indirectement impliqué, demeure un acteur informé et valorisé. Cette intégration est essentielle pour garantir que les décisions prises lors des concertations soient véritablement alignées sur les besoins, les attentes et la situation spécifique de la victime et de ses proches. En tant que dispositif d’accompagnement, le DIViCo porte une responsabilité éthique majeure : celle de placer la victime au centre des préoccupations, non comme un simple objet d’analyse ou d’intervention, mais comme une personne active dans le processus. Une communication régulière, claire et adaptée sur les échanges et les décisions issues des concertations est indispensable pour éviter tout sentiment d’opacité ou d’exclusion. Cette transparence contribue à inscrire l’intervention dans une dynamique respectueuse des droits, de la dignité et du rôle essentiel de la victime.

« Je communiquais beaucoup avec la victime par rapport à ce qui avait été dit lors de la concertation. Je trouvais ça important qu’elle puisse être informée. C’était rassurant pour elle et pour moi qu’elle sache ce qui se disait. » (Secteur : Centre de planning familial)

4.8.4 La prise en charge psychiatrique comme moyen de prévention du passage à l’acte¹

Certains participants, ayant exprimé leur volonté de ne pas être enregistrés, ont néanmoins tenu à mettre en lumière une problématique essentielle : la nécessité d’une prise en charge psychiatrique pour certains auteurs, envisagée comme un moyen central de prévenir les passages à l’acte graves. Cette préoccupation repose sur une double analyse, à la fois clinique et systémique, des facteurs de risque et des opportunités d’intervention.

¹ Ces professionnels ont exprimé leur souhait de ne pas être cités et enregistrés.

D'un point de vue clinique, ces participants soulignent que les troubles psychiatriques sous-jacents ou des vulnérabilités psychologiques spécifiques peuvent constituer des déclencheurs dans les trajectoires des auteurs. En l'absence de diagnostic précoce et de traitement adapté, ces facteurs de risque peuvent évoluer en crises aiguës ou en comportements violents. La prise en charge psychiatrique, lorsqu'elle est déployée de manière préventive et coordonnée, permettrait non seulement d'atténuer les risques, mais également de réhabiliter les auteurs dans une trajectoire de soins et de contrôle de leurs impulsions. Sur un plan systémique, les participants insistent sur les limites actuelles du réseau de prise en charge des auteurs et des centres de soin, qui, selon eux, manquent parfois de sensibilisation ou de ressources pour appréhender la complexité des interactions entre troubles psychiatriques et comportements à risque dans le cadre des violences au sein du couple. Ils identifient un besoin urgent de renforcer les capacités de ces structures à repérer et traiter efficacement les auteurs en situation de fragilité psychique.

Ces réflexions convergent vers une attente spécifique: que le projet DIViCo puisse jouer un rôle d'initiateur en sensibilisant les centres de soins psychiatriques à la problématique des violences au sein du couple. En sensibilisant les acteurs concernés, ce dispositif pourrait contribuer à établir une vision intégrée de la prise en charge des auteurs, où les dimensions psychiatriques ne sont pas perçues comme accessoires, mais comme fondamentales à une approche préventive. Ainsi, au-delà de la simple sensibilisation, ces participants appellent à une véritable reconfiguration des priorités dans la prise en charge des auteurs, plaçant les soins psychiatriques au cœur des stratégies préventives.

4.8.5 La protection des enfants²

Lorsqu'une victime de violences rétablit une alliance avec l'auteur des violences, les enfants peuvent se retrouver dans une situation de danger important, caractérisée par des dynamiques familiales complexes et potentiellement critiques. Certains professionnels ont attiré l'attention sur le fait que, dans certains cas, la réconciliation entre l'auteur et la victime peut conduire à une mise en danger des enfants. Cette situation peut survenir lorsque la victime, en se réengageant dans une relation avec l'auteur, oriente son attention prioritairement sur les besoins de son partenaire, ce qui peut indirectement ou directement intensifier les risques auxquels les enfants sont exposés. De ce fait, le rétablissement d'une alliance au sein du couple dans un contexte de violences ne garantit pas une diminution des comportements agressifs ou abusifs au sein du foyer. Au contraire, cela peut renforcer des dynamiques de pouvoir déséquilibrées, où les besoins des enfants sont négligés ou instrumentalisés.

² Ces professionnels ont exprimé le souhait de ne pas être cités et enregistrés.

En outre, certains professionnels soulignent que des formes de danger peuvent également émaner de la victime elle-même. Ce phénomène peut être expliqué par des mécanismes tels que la dépendance émotionnelle ou économique de la victime envers l'auteur, ou encore par des stratégies de survie qui amènent la victime à prioriser la satisfaction des demandes de son conjoint, au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants. Ces comportements, bien que souvent ancrés dans des dynamiques de domination et de contrôle, participent à la perpétuation d'un environnement critique de violence pour les enfants. Selon eux, cela implique que tout programme ou dispositif de prise en charge, tel que le DIViCo, doit inclure une évaluation systématique de ces dynamiques familiales et de leurs répercussions sur les enfants.

4.8.6 La prise de recul

Dans le cadre de la prise en charge des violences au sein du couple, les professionnels sont souvent confrontés à des situations particulièrement inquiétantes et émotionnellement exigeantes. Ces contextes peuvent provoquer une forme d'agitation, alimentée par des doutes sur les décisions prises ou les actions à engager. En permettant de revisiter les décisions prises et de réfléchir collectivement aux plans d'action, le DIViCo offre un espace sécurisé pour valider ou ajuster les démarches engagées. Il aide ainsi les professionnels à maintenir leur discernement, à renforcer leur posture d'accompagnement et à garantir une intervention réfléchie.

« Le simple fait de pouvoir échanger avec quelqu'un d'extérieur m'a aidée à relâcher la pression. Rester seule face à ce genre de situation ne fait qu'alimenter le doute : est-ce que j'ai bien fait ? Est-ce que je n'aurais pas dû faire ceci ou cela ? L'existence du DIViCo permet de sortir de ce doute et de rompre le silence. » (Secteur : Centre de prise en charge des violences au sein du couple)

POINTS ESSENTIELS SUR LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE FACE AUX VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

1. L'importance d'une relation de confiance

- ✓ Fondement clé : Une relation de confiance constitue un préalable indispensable pour favoriser la verbalisation des victimes et leur adhésion au processus d'accompagnement.
- ✓ Difficultés rencontrées : La présence de contrôle coercitif, associé à une peur des répercussions, limite souvent la capacité des victimes à solliciter de l'aide ou à consigner des preuves (par exemple, via une consultation médicale).

2. L'harmonisation entre travail social et mesures judiciaires

- ✓ Problématique : Le déséquilibre temporel et opérationnel entre les interventions sociales et judiciaires expose les victimes à un risque accru. L'absence de réponses judiciaires rapides crée un vide dangereux où l'auteur des violences reste actif.
- ✓ Impacts identifiés : Cette disjonction opérationnelle compromet la sécurité des victimes et peut exacerber les situations de violence.

3. La transparence et la communication comme piliers d'une intervention éthique

- ✓ Éthique de l'intervention : Garantir la participation active des victimes aux décisions les concernant est une condition sine qua non d'une démarche respectueuse et centrée sur leurs besoins spécifiques.
- ✓ Importance de la communication : Informer régulièrement et de manière claire sur les échanges et décisions issus des concertations renforce la confiance et limite le sentiment d'exclusion.

4. La prise en charge psychiatrique des auteurs

- ✓ Analyse clinique : Les troubles psychiatriques non diagnostiqués ou mal traités chez les auteurs peuvent être des facteurs aggravants dans leurs comportements violents.
- ✓ Approche systémique : L'intégration de soins psychiatriques dans le cadre de dispositifs comme DIViCo est essentielle pour prévenir les passages à l'acte et réhabiliter les auteurs dans une trajectoire de contrôle de leurs impulsions.
- ✓ Recommandation stratégique : Renforcer les ressources et la sensibilisation des structures psychiatriques pour une approche préventive et coordonnée.

5. La protection des enfants dans les contextes de violences au sein du couple

- ✓ Risque spécifique : Le rétablissement d'une relation entre la victime et l'auteur peut exacerber des dynamiques de domination et de négligence envers les enfants.
- ✓ Facteurs contributifs : La dépendance émotionnelle ou économique de la victime envers l'auteur peut conduire à une priorisation des besoins du partenaire, au détriment de ceux des enfants.

6. La prise de recul : un soutien indispensable pour les professionnels

- ✓ Besoins des intervenants : Les situations inquiétantes et émotionnellement intenses auxquelles sont confrontés les professionnels peuvent alimenter le doute et entraver la prise de décision.
- ✓ Rôle du DIViCo : En offrant un espace de réflexion collective, ce dispositif permet de valider ou d'ajuster les démarches entreprises, tout en renforçant la posture professionnelle des intervenants.

4.9 La mise en place de formations

Les nombreuses formations destinées aux professionnels sont données par le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales. L'idée que la formation aide à "*évaluer plus efficacement la criticité*" indique que DIViCo, à travers ses modules, répond précisément à une difficulté que rencontrent de nombreux professionnels : l'incapacité à juger de la criticité d'une situation. Ces formations offrent ainsi un soutien, en fournissant les connaissances nécessaires pour effectuer des évaluations plus nuancées et éclairées, essentielles dans la prise en charge des situations critiques de violences au sein du couple. La reconnaissance du blocage initial du professionnel, qui ne savait pas comment évaluer une situation, montre que le dispositif DIViCo aide à lever ces obstacles, en offrant des ressources pédagogiques.

« Je me suis inscrite aux formations, car je pense que tout module de formation dans cette matière est très important. Cela me permettrait d'évaluer plus efficacement la criticité, car c'est vraiment cela qui me bloquait au départ. Je ne savais pas du tout comment évaluer une situation. » (Secteur : Centre de planning familial)

Des professionnels d'autres secteurs expriment un sentiment ambivalent vis-à-vis des formations proposées. D'une part, certains ressentent une certaine lassitude face à la répétitivité des thèmes abordés, en particulier ceux liés aux violences intrafamiliales, un sujet bien maîtrisé dans leur pratique quotidienne. Cette répétition pourrait laisser entendre qu'une complexification des contenus, avec un niveau scientifique plus approfondi, est nécessaire pour raviver l'intérêt et maintenir l'engagement des participants.

Il convient de souligner que, depuis ces témoignages, les formations ont évolué avec l'ajout de nouveaux éléments théoriques visant à enrichir leur contenu. Parmi ces apports, l'étude de la chronologie des homicides conjugaux, notamment à travers les travaux de la criminologue britannique Jane Monckton Smith. D'autre part, l'utilité des formations reste indéniable, notamment à travers des outils comme la grille d'évaluation. Cet outil est jugé précieux, car il permet une évaluation objective et structurée des situations, contribuant ainsi à une prise en charge plus rigoureuse et adaptée des cas de violences conjugales.

« Je trouve les formations assez répétitives. Toute la matinée était consacrée aux violences conjugales, mais c'est parce qu'on est tous les jours confrontés à ce genre de situations. C'est peut-être moi qui accepte toujours les mêmes types de formations, je ne sais pas. La grille d'évaluation, c'était très intéressant, car ça permet d'évaluer les situations. » (Secteur : Service d'assistance policière aux victimes)

4.10 Un particularisme régional

L'importance du contexte local dans la mise en œuvre du DIViCo est ici mise en évidence. À Liège, l'ouverture et la flexibilité des collaborations, ainsi que les relations préexistantes entre les différents acteurs, favorisent une approche fluide du projet-pilote. Cette réussite, en grande partie due à une collaboration bien ancrée entre les partenaires locaux, souligne les avantages d'une adaptation aux spécificités locales. Cependant, l'extrait souligne également les limites de cette adaptabilité. L'exportation du dispositif dans d'autres régions pourrait révéler des défis imprévus. Cette réalité souligne le fait que l'efficacité d'un projet peut être compromise par des obstacles contextuels. L'exportation d'un tel dispositif nécessite donc de tenir compte des caractéristiques propres aux réalités de terrain, afin de préserver l'efficacité de la démarche initiale.

« À Liège, on a cette facilité d'ouverture et de flexibilité dans la collaboration, peut-être parce qu'on entretient déjà des interactions particulières avec beaucoup d'instances. Si on cherche à exporter ce projet dans d'autres régions, il faudra penser aux réalités spécifiques de terrain. C'est extrêmement perturbant d'avoir un projet qui fonctionne bien d'un côté, mais qui rencontre soudain des obstacles dans un nouveau contexte. Il se pourrait que l'on se retrouve face à des défis imprévus, auxquels on n'aurait jamais pensé durant le projet pilote, simplement parce qu'on ne les avait pas rencontrés sur le projet-pilote ». (Secteur: Aide aux victimes).

4.11 Un projet novateur

Le caractère novateur du dispositif DIViCo réside dans sa capacité à coordonner les actions de multiples acteurs autour d'une situation critique de violence au sein du couple. Les collaborations préexistantes étaient limitées à des missions spécifiques, sans que les acteurs ne puissent bénéficier d'une vision d'ensemble de la situation ni suivre l'évolution des actions entreprises par leurs collègues. Ce morcellement engendrait un manque de continuité, et chaque professionnel se retrouvait parfois dans l'impossibilité de saisir l'évolution complète de la situation. Le manque de répartition

claire des rôles, ainsi que l'absence de retour sur les interventions, rendaient difficile une évaluation intersectorielle et cohérente des situations, ce qui pouvait nuire à l'efficacité des actions menées. Les informations n'étaient partagées que dans des cas limités au sein des équipes internes, souvent restreintes à un seul service ou à un périmètre d'action spécifique. Ainsi, lorsque d'autres services étaient sollicités, les acteurs initiaux perdaient le fil de l'évolution de la situation, au-delà de leur champ d'intervention.

« Le DIViCo se distingue par le fait qu'auparavant, des dispositifs comme celui-ci n'existaient pas. Chaque acteur, qu'il soit psychosocial ou psychologique, était isolé dans son mandat. Il n'y avait pas de partage d'informations après les interventions, ni de répartition des missions spécifiques avec une évaluation des retours. Ce type de coordination n'existait pas. La seule fois où cela se produisait, c'était au sein de notre équipe. Par exemple, lorsque nous activions le SAJ ou d'autres services, nous n'avions pas vraiment de contrôle sur la situation ». (Secteur: Aide aux victimes).

4.12 Un projet en pleine évolution

Selon les participants, l'idée centrale est de progresser par étapes, en évaluant régulièrement la situation et en ajustant les actions en fonction des retours d'expériences. Cela implique une prise de décision qui se base sur les constats actuels, sans tenter de tout anticiper ou de prévoir à l'avance. La flexibilité est essentielle : l'évaluation à chaque étape du projet permet de réajuster les actions, de revenir en arrière si nécessaire et de faire évoluer le projet en fonction des nouvelles expériences et circonstances. Cela permet non seulement de mieux répondre aux défis qui émergent au fur et à mesure, mais aussi de s'assurer que le dispositif reste pertinent et efficace dans un environnement souvent imprévisible.

« Je pense qu'il faut avancer et évaluer les choses étape par étape. On ne peut pas tout anticiper d'avance. Quand on essaie de tout prévoir, on risque parfois de créer des attentes inutiles. Il vaut mieux évaluer l'état actuel à un instant donné, et cela n'empêche pas de revenir en arrière ou d'ajuster avec de nouvelles expériences ou pistes de travail. C'est difficile d'évaluer précisément à ce stade. Une fois que les constats que l'on fait auront été réglés, on verra si d'autres éléments se mettent en place. En bref, avancer étape par étape, améliorer au fur et à mesure, et ne pas essayer de tout prévoir. » (Secteur : Maison de justice)

4.13 Une poursuite de l'étude

Certains intervenants ouvrent la voie à une réflexion sur l'intégration de la voix des victimes dans l'évaluation et l'amélioration continue du dispositif DIViCo. En mettant en avant l'importance d'un retour d'expérience des victimes, ces observations soulignent la nécessité de mieux comprendre leurs besoins, leurs perceptions et leurs attentes afin de garantir une adaptation du dispositif. Cette démarche invite à envisager une étude qualitative approfondie, axée sur le recueil du vécu des victimes, en vue de mieux saisir les défis et les obstacles qu'elles rencontrent. Une telle recherche permettrait non seulement d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des interventions actuelles, mais aussi d'identifier des pistes concrètes pour optimiser les pratiques d'accompagnement, renforcer la prise en charge et s'assurer que le dispositif répond de manière plus précise et plus humaine aux besoins réels.

« Ce serait important de savoir comment les victimes perçoivent ce travail mis en place. De leur feedback, on pourrait ressortir des choses pratico-pratiques » (Secteur : Centre public d'action sociale)



CONCLUSIONS



DIViCo

5 CONCLUSIONS

Les féminicides, ainsi que les autres formes d'homicides au sein du couple, s'inscrivent dans une dynamique de violences sexistes systémiques (Lapalus & Mora, 2020). Ces actes ultimes incarnent l'aboutissement d'un processus de domination et de contrôle visant à assujettir les femmes à un ordre social patriarcal (Aubert, 2019). Par le biais de violences psychologiques et physiques, les auteurs imposent une norme genrée oppressive, maintenant les femmes dans une position subordonnée. Cette violence, qualifiée de « terrorisme sexiste », constitue une violation grave et systématique des droits humains des femmes (Radford & Russell, 1992).

5.1.1 Le DIViCo : une réponse innovante et documentée

Conscient de l'ampleur de la réalité des violences au sein du couple, le DIViCo adopte une approche globale de prévention, en intervenant dès les premières probabilités de danger grave. Il est fondamental de rappeler que la charge de la protection ne doit pas reposer sur les épaules des victimes: elles ne devraient ni tout perdre, ni être contraintes de fuir, de se cacher, ou d'organiser seules leur propre sécurité. Elles ne devraient pas non plus vivre dans une peur constante, ni risquer d'être sanctionnées en perdant la garde de leurs enfants pour avoir tenté de les protéger en refusant de les confier à l'auteur des violences (Dienemann et al., 2002; Murray, 2008). Le DIViCo constitue une réponse innovante aux défis posés par la prévention et la prise en charge de situations critiques de violence au sein du couple. En s'appuyant sur les travaux de Denise Tremblay, qui soulignent l'importance d'une mobilisation collective, ce modèle propose un cadre de coopération intersectorielle visant à renforcer l'efficacité des interventions (Tremblay et al., 2002). En combinant rigueur scientifique et adaptation contextuelle, DIViCo tente de garantir aux victimes, enfants auteurs et proches, une réelle sécurité. Pour garantir une protection efficace et une justice équitable, une mobilisation collective et institutionnelle est indispensable. Conçu par des professionnels de terrain, le DIViCo répond à des besoins concrets et bien présents. Pour s'inscrire pleinement dans le cadre législatif et sociopolitique belge, les concepteurs du DIViCo ont veillé à ce que les principes et les orientations de leur modèle soient non seulement en accord avec les connaissances scientifiques les plus récentes, mais également en cohérence avec les objectifs fixés dans les plans d'action nationaux de lutte contre les violences basées sur le genre.

5.1.2 Le DIViCo : une coordination interdisciplinaire

Le DIViCo se distingue par sa capacité à renforcer les actions des partenaires en matière de prévention des féminicides, des infanticides, des suicides et des enlèvements d'enfants. Les témoignages recueillis révèlent l'efficacité du dispositif, tout en mettant en évidence des pistes d'amélioration et des enjeux systémiques qui doivent être adressés pour renforcer son impact. Ces résultats mettent en évidence l'importance d'adopter une approche d'évaluation continue afin de prévenir

la détérioration rapide des dynamiques relationnelles et de limiter les risques de préjudices graves, tant physiques que psychiques, pour les personnes concernées.

Il est essentiel de noter que l'évaluation des présents résultats ne peut être réalisée de manière cloisonnée ou indépendante. Seule la lecture globale et transversale des trois dimensions suivantes permet de dégager une conclusion véritablement positive :

1° la sécurité des personnes victimes, de leur(s) enfant(s), de leurs proches, ainsi que de leur partenaire ou ex-partenaire ;

2° le soutien effectif apporté aux professionnels, qu'il s'agisse des partenaires centraux ou des intervenants ayant sollicité le DIViCo pour une concertation ;

3° et la coordination concertée des professionnels.

Les difficultés rencontrées dans le cadre de l'intervention face aux violences au sein du couple s'inscrivent dans une tension bien connue : celle de la responsabilité de garantir la sécurité des victimes et de leurs proches. Ce contexte de travail engendre plusieurs répercussions négatives pour les intervenantes, telles que l'impuissance, la culpabilité, ainsi qu'une crainte excessive pour la sécurité des victimes (Lerner & Kennedy, 2000). Les résultats de notre étude confirment les observations de la littérature concernant la complexité pour un seul organisme, voire un seul intervenant, de garantir la sécurité des victimes de violence au sein du couple, de leurs proches, ainsi que celle du conjoint ou de l'ex-conjoint, notamment en ce qui concerne les risques suicidaires (Cousineau et al., 2004). En effet, la présence de besoins psycho-socio-judiciaires et la nature complexe de l'homicide posent de véritables défis analytiques. L'implication de multiples acteurs dans la gestion de ces situations rend incontournable une approche interdisciplinaire pour appréhender la totalité des enjeux (Lalande et al., 2018). Par ailleurs, le respect strict des mandats spécifiques à chaque organisation constitue une contrainte majeure, limitant les possibilités d'actions coordonnées si une seule entité est impliquée. Pour surmonter cet obstacle et améliorer la sécurité des victimes de violences et de leurs proches, les professionnels interrogés s'accordent à reconnaître l'importance d'un langage commun, d'une vision partagée et d'un travail interdisciplinaire.

Avant la mise en place du DIViCo, l'amélioration de la sécurité des victimes nécessitait une coordination renforcée entre les différents acteurs impliqués. Aujourd'hui, cette coordination repose sur l'instauration de mécanismes de communication efficaces, tout en garantissant le respect des obligations de confidentialité et du secret professionnel. Des protocoles de partage d'informations ont donc été établis au sein des services, permettant aux professionnels d'échanger des données pertinentes tout en préservant la confidentialité des informations sensibles. En matière de violence au sein du couple, l'échange d'informations est vu comme essentiel si l'on veut mettre en place une

détection coordonnée des risques. La prévention des risques en matière de violence au sein du couple menant à un haut niveau de criticité requiert une approche interdisciplinaire, et le DIViCo joue un rôle central en facilitant l'échange d'informations essentielles lors de situations critiques. En agissant ainsi, il permet de coordonner des actions adaptées et concertées en fonction des mandats respectifs de chaque acteur impliqué. Cette coordination permet de garantir des échanges rapides et fluides entre tous les partenaires lorsqu'une situation de risque pour la sécurité se présente. De plus, elle rend possible la mise en œuvre d'un plan d'action interdisciplinaire global, visant à déployer de manière cohérente les mesures de protection nécessaires autour des victimes, de leurs proches, ainsi que de leur partenaire ou ex-partenaire.

La littérature scientifique montre que l'instauration de concertations favorise les échanges d'informations et permet d'identifier les personnes-ressources au sein des organisations participantes. (Cook et al., 2004). Nos résultats semblent confirmer que les concertations impliquant des acteurs aux mandats divers sont une opportunité clé pour favoriser l'échange d'idées et la réflexion collective sur les différentes dimensions du modèle d'action interdisciplinaire. En effet, ces échanges permettent de renforcer la coopération entre les différents professionnels et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à chaque domaine d'intervention. Ainsi, l'étude révèle que cette approche permet aux professionnels des organisations actives de partager des informations stratégiques lors de situations à haut risque, facilitant ainsi la mise en place d'actions ciblées et coordonnées en fonction des mandats spécifiques de chaque acteur. De plus, ces moments de concertation servent également à évaluer la situation actuelle et à prioriser les actions à mener. Par conséquent, les concertations ne sont pas seulement un lieu d'échange, mais aussi un outil de planification et de réajustement continu des actions. À cet égard, chaque institution ou partenaire concerné — qu'il s'agisse des forces de l'ordre, de la justice, des services d'Aide aux victimes, du traitement des auteurs, des services médicaux et sociaux, ou encore de la protection de l'enfance — s'engage ainsi à travailler de concert. Cela permet, d'une part, de combiner les expertises de chaque secteur et, d'autre part, de garantir une réponse rapide et appropriée aux situations de violence. En somme, ce travail interdisciplinaire permet d'améliorer l'efficacité et l'impact des interventions, garantissant une réponse cohérente et complémentaire face aux défis posés par la violence au sein du couple. Finalement, cette approche interdisciplinaire ne se limite pas à la mise en œuvre d'actions immédiates, mais s'inscrit dans une démarche pérenne d'amélioration continue des pratiques et de coordination des ressources disponibles.

Une compréhension partagée des lois régissant la levée de la confidentialité et du secret professionnel est essentielle pour permettre une communication fluide entre les intervenants et optimiser le partage d'informations stratégiques. Dans le cadre des concertations au sein du DIViCo, cette question occupe une place centrale, assurant que les échanges se font dans le respect des exigences

légales tout en favorisant la coopération interdisciplinaire. À l'intérieur de chaque organisation partenaire, ces problématiques sont bien intégrées et discutées systématiquement avant chaque rencontre de concertation, garantissant ainsi que le partage d'informations se déroule de manière sécurisée et conforme aux règles de confidentialité. Cette préparation en amont permet d'instaurer une collaboration renforcée tout en préservant la protection des données sensibles et des droits des victimes, enfants et auteurs.

5.1.3 Le DIViCo : un respect du secret professionnel

La protection des données sensibles et des droits des victimes, enfants et auteurs étant au cœur des préoccupations du DIViCo, une attention particulière est portée à la compréhension des lois encadrant la levée de la confidentialité et du secret professionnel. L'attention portée à ces enjeux juridiques lors des concertations permet de définir un cadre clair et sécurisé pour le partage d'informations stratégiques, favorisant ainsi une collaboration interdisciplinaire tout en respectant scrupuleusement les obligations légales et les droits des personnes concernées. Chaque organisation partenaire s'assure, en amont de chaque rencontre, que ses représentants disposent des connaissances nécessaires pour garantir un partage d'informations conforme aux principes de confidentialité. De plus, la concertation offre un espace privilégié pour clarifier les règles régissant l'échange d'informations, en lien direct avec la sécurité des victimes et des professionnels. Les retours des participants suggèrent une progression dans leur capacité à comprendre les actions à mener et à les adapter aux situations spécifiques. La grille d'évaluation Evivico et les formations ont contribué à améliorer leurs compétences en évaluation des risques, en collaboration et en respect de la confidentialité, renforçant ainsi leur intervention.

5.1.4 Le DIViCo : une évaluation rapide de situations

Les résultats de l'étude indiquent que l'efficacité d'une analyse rapide de la situation, couplée à une communication fluide entre les intervenants, contribue à améliorer l'intervention des professionnels auprès des victimes. En effet, ceux impliqués estiment que le DIViCo et l'outil Evivico leur offrent une meilleure capacité d'évaluation des risques, permettant ainsi de mesurer plus précisément les niveaux de criticité d'une situation de violence au sein d'un couple. Il convient toutefois de souligner que la réussite de la mise en place du DIViCo repose sur l'engagement d'organismes et d'acteurs convaincus de l'importance de cette approche, ce qui renforce collectivement leur capacité à intervenir efficacement pour garantir la sécurité des victimes de violences conjugales et de leurs proches.

Les résultats de l'étude révèlent que le DIViCo offre non seulement une évaluation rapide et précise des risques à un moment donné, mais aussi une capacité à anticiper l'évolution de la situation. Cette anticipation permet de déterminer si le processus de domination dans la relation est susceptible de

se dissiper, de perdurer ou, au contraire, de s'intensifier. Ainsi, le DIViCo permet d'avoir une vision dynamique et évolutive de la situation, offrant aux intervenants une meilleure compréhension des risques à court, moyen et long terme.

5.1.5 Le DIViCo : un soutien aux professionnels

En plus du soutien apporté aux professionnels dès leur premier contact avec la coordination du DIViCo, ce soutien s'étend également à travers une offre de formations. Ces formations permettent aux intervenants de développer leurs compétences, de renforcer leurs pratiques et de bénéficier d'outils concrets pour mieux appréhender les situations inquiétantes auxquelles ils sont confrontés. Les acquis développés se manifestent tant dans leur capacité à comprendre les processus de domination conjugale et les mécanismes sous-jacents aux violences, que dans leur aptitude à évaluer les niveaux de sécurité. Par ailleurs, ils se disent également mieux outillés pour mettre en œuvre des actions interdisciplinaires, renforçant ainsi leur confiance dans l'accompagnement des victimes et la coordination entre les différents acteurs impliqués. Les répondants soulignent que la formation à l'interface Evivico, incluant un volet sur l'utilisation du DIViCo, répond pleinement à leurs besoins. Ils estiment qu'elle contribue à améliorer leurs pratiques professionnelles et qu'elle est parfaitement en adéquation avec les objectifs poursuivis. Ainsi, cette formation leur permet de surmonter leurs craintes liées à une évaluation inadéquate des situations. En effet, d'après Denise Tremblay, une évaluation plus précise de la gravité des dynamiques de domination conjugale peut conduire à un sentiment d'impuissance chez les partenaires si elle n'est pas soutenue par la mise en place de mécanismes intersectoriels destinés à orienter l'intervention. De la même manière, ces mécanismes intersectoriels ne peuvent atteindre leur pleine efficacité que si elles reposent sur une évaluation bien structurée de la gravité des dynamiques de domination conjugale (Tremblay et al., 2002).

À cet égard, il est essentiel de développer des formations ciblées, adaptées aux besoins des secteurs et des professionnels les plus concernés par ces problématiques. En priorisant les milieux où ces enjeux sont particulièrement critiques, ces formations pourraient répondre de manière efficace aux défis rencontrés sur le terrain. Les résultats mettent en évidence l'importance d'un langage commun, qui facilite les échanges et le partage d'informations essentielles.

5.1.6 Le DIViCo : une évaluation continue

L'analyse des résultats suggère que le DIViCo représente une approche prometteuse pour prévenir non seulement l'homicide de la victime et/ou des enfants, mais également des phénomènes connexes tels que le suicide de l'auteur, l'enlèvement d'enfant, voire la tentative de commettre ces actes

irréversibles. Néanmoins, les recherches internationales indiquent que bien que les résultats puissent être positifs à court terme, des évaluations continues sont nécessaires pour identifier les ajustements requis (Cook et al., 2004).

Actuellement, l'évaluation repose principalement sur une analyse à un moment donné (Temps 1), ce qui souligne l'intérêt de mener des études longitudinales à différents moments. En combinant des approches quantitatives et qualitatives, ces études permettront non seulement de mesurer l'effet à long terme du dispositif sur la sécurité des victimes, enfants et auteurs, mais aussi d'identifier les domaines nécessitant des ajustements. Une telle approche permettra d'ajuster les aspects du DIViCo, renforçant ainsi la capacité du DIViCo à devenir un dispositif de référence dans la lutte contre les violences conjugales.

6 BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, K. L. (2009). Gendering Coercive Control. *Violence Against Women*, 15(12), 1444-1457. <https://doi.org/10.1177/1077801209346837>
- Arcand, S., & Damant, D. (2008). *Violences Faites Aux Femmes*. PUQ.
- Arndt, N. Y. (1982). *Domestic Violence : An Investigation of the Psychological Aspects of the Battered Woman*. 1.
- Aubert, B. (2019). II. Le féminicide et autres violences à l'égard des femmes: Droit international et droits nationaux. In *On tue une femme* (p. 73-90). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.bodio.2019.01.0073>
- Ávila, T. P. de. (2018). The criminalisation of femicide. In *Intimate Partner Violence, Risk and Security*. Routledge.
- Bellami, V. (2019). Intégrer, définir, réprimer et prévenir le « féminicide/fémicide » en Amérique latine: *Autrepart*, N° 85(1), 133-148. <https://doi.org/10.3917/autr.085.0133>
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale : Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. PUQ.
- Cook, D., Burton, M., Robinson, A., & Valley, C. (2004). *Evaluation of Specialist Domestic Violence Courts/Fast Track Systems*. <https://wlv.openrepository.com/handle/2436/22612>
- Cousineau, M.-M., Demers, J., & Wemmers, J.-A. (2004). Les besoins des victimes de violence conjugale en matière de justice. *Résultats d'une étude exploratoire qualitative auprès de victimes et d'intervenantes en maisons d'hébergement*.
- Davies, M. (1994). *Women and Violence : Realities and Responses Worldwide*. Bloomsbury Academic.
- Dichter, M. E., Thomas, K. A., Crits-Christoph, P., Ogden, S. N., & Rhodes, K. V. (2018). Coercive control in intimate partner violence : Relationship with women's experience of violence, use of violence, and danger. *Psychology of Violence*, 8(5), 596-604. <https://doi.org/10.1037/vio0000158>
- Dienemann, J., Campbell, J., Landenburger, K., & Curry, M. A. (2002). The domestic violence survivor assessment : A tool for counseling women in intimate partner violence relationships. *Patient Education and Counseling*, 46(3), 221-228. [https://doi.org/10.1016/S0738-3991\(01\)00216-6](https://doi.org/10.1016/S0738-3991(01)00216-6)
- Fiske, S. T., & Taylor, S. E. (1991). *Social cognition, 2nd ed* (p. xviii, 717). McGraw-Hill Book Company.
- Garcet, S. (2014, mai). *Analyse socio-cognitive des modes de schémas précoces inadaptés et des caractéristiques de personnalité au sein d'une population de femmes victimes de violences conjugales*. XIV^e colloque de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/172145>
- Garcet, S. (2021). *Mooc « VictimeS - Introduction à la victimologie » : Compréhension socio-cognitive des relations auteurs-victimes*. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/289621>
- Glowacz, F., & Courtain, A. (2017). Violences au sein des relations amoureuses des adolescents et jeunes adultes : Une réalité à ne pas négliger. *Champ pénal/ Penal field*, Vol. XIV, Article Vol. XIV. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9582>

- Glowacz, F., Goblet, M., & Courtain, A. (2018). Coercition sexuelle à l'adolescence : De la sexualité non consentie à la sexualité sous contrainte. *Sexologies*, 27(2), 104-112. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2018.02.009>
- Gruev-Vintila, A. (2023). Chapitre 2. Le contrôle coercitif, une atteinte aux droits humains : Approche globale de la violence intrafamiliale. *Hors collection*, 73-128.
- Hamberger, L. K., Larsen, S. E., & Lehrner, A. (2017). Coercive control in intimate partner violence. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.08.003>
- Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions Féministes*, 1, 68-88.
- Lalande, C., Gauthier, S., Bouthillier, M.-È., & Montminy, L. (2018). Difficultés éthiques liées à l'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale qui ne désirent pas dénoncer la violence qu'elles vivent aux autorités. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(1). <https://doi.org/10.7202/1051407ar>
- Lapalus, M., & Mora, M. R. (2020). Fémicide/féminicide. Les enjeux politiques d'une catégorie juridique et militante. *Travail, genre et sociétés*, 43(1), 155-160. <https://doi.org/10.3917/tgs.043.0155>
- Larouche, G. (1987). *Agir contre la violence : Une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues*. Pleine Lune.
- Lerner, C. F., & Kennedy, L. T. (2000). Stay-Leave Decision Making in Battered Women : Trauma, Coping and Self-Efficacy. *Cognitive Therapy and Research*, 24(2), 215-232. <https://doi.org/10.1023/A:1005450226110>
- Léveillé, S., Lefebvre, J., Ayotte, R., Marleau, J. D., Forest, M., & Brisson, M. (2009). L'auto-destruction chez des hommes qui commettent de la violence conjugale. *Bulletin de psychologie*, Numéro 504(6), 543-551. <https://doi.org/10.3917/bupsy.504.0543>
- Mélan, E. (2017). Violences conjugales et regard sur les femmes.. Qu'apporte une définition basée sur une construction genrée des victimes ? *Champ pénal/ Penal field*, Vol. XIV, Article Vol. XIV. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9574>
- Moral, P. G.-D., Romero, D. F., Sandoval, P. T., & Pérez, L. H. (2023). Femicide/Feminicide and Colonialism. In *The Routledge International Handbook on Femicide and Feminicide*. Routledge.
- Murray, S. (2008). "Why doesn't she just leave?" : Belonging, disruption and domestic violence. *Women's Studies International Forum*, 31(1), 65-72. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2007.11.008>
- Naudi, M., Schröttle, M., Kofou, E., Magalhães, M. J., & Kouta, C. (2023). Femicide in Europe. In *The Routledge International Handbook on Femicide and Feminicide*. Routledge.
- Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., & Lindsay, J. (1993). La violence faite aux femmes en milieu conjugal : Une peur qui perdure. *Recherches féministes*, 6(2), 39-64. <https://doi.org/10.7202/057750ar>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse thématique. *Collection U*, 5, 269-357.
- Patard, G., Ouellet, F., Leclerc, C., & Cousineau, M.-M. (2020). Portrait des violences subies par des femmes en contexte conjugal : Prévalence, occurrence, cooccurrence des violences et gravité. *Service social*, 66(1), 115. <https://doi.org/10.7202/1068924ar>

- Plante, L. (1996). Ginette Larouche, Aux formatrices en intervention auprès des femmes violentées, Montréal, Wilson et Lafleur Lté, 1993. *Reflète : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, 2(1), 207-210. <https://doi.org/10.7202/026123ar>
- Radford, J., & Russell, D. E. H. (1992). *Femicide : The politics of woman killing*. Twayne ; Maxwell Macmillan Canada ; Maxwell Macmillan International.
- Sadlier, K. (2021). *L'enfant face à la violence dans le couple—2e éd.* Dunod.
- Sosa, L. (2023). Femicide and Intersectionality 1. In *The Routledge International Handbook on Femicide and Feminicide*. Routledge.
- Stark, E. (2007). *Coercive Control : How Men Entrap Women in Personal Life*. Oxford University Press, USA.
- Taylor, R., & Jasinski, J. L. (2011). Femicide and the Feminist Perspective. *Homicide Studies*, 15(4), 341-362. <https://doi.org/10.1177/1088767911424541>
- Tremblay, D., Bouchard, M., & Ayotte, R. (2002). *L'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale par le modèle du Processus de domination conjugale (PDC)*. 10.
- Tweedy, A. E. (2023). Bisexual Erasure, Marjorie Rowland, and the Evolution of LGBTQ Rights. *Harvard Journal of Law and Gender*, 46(2), 265-324.
- Walker, L. A. (1984). Battered women, psychology, and public policy. *American Psychologist*, 39(10), 1178-1182. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.39.10.1178>